

# Activité des services de l'Etat dans l'Allier



**Année 2010**



# Sommaire général

**Le mot du Préfet ..... p. 1**

**L'Etat aux côtés du citoyen ..... p. 2**

**L'Etat en soutien du territoire ..... P. 26**

**L'Etat et les collectivités territoriales de l'Allier :  
vers la réforme territoriale ..... p. 43**

## Le mot du Préfet

*L'an dernier, j'insistais sur la nécessité pour l'Etat d'être présent, réactif, clair et cohérent pour affronter une crise mondiale d'importance majeure. Le pic de cette crise étant désormais passé, il nous faut plus que jamais préparer avec lucidité l'avenir. C'est-à-dire favoriser l'innovation et les emplois nécessaires à notre développement.*

*J'ai la ferme volonté, ainsi que mes collaborateurs, de favoriser en Allier cette mission de l'Etat, constante à travers notre histoire, qui vise à construire, en fonction des nécessités du temps présent, notre avenir à long terme.*

*Face à l'incertitude du lendemain, que l'actualité se charge de nous rappeler, nos concitoyens attendent de l'Etat qu'il soit apte à garantir d'abord leur sécurité. C'est pourquoi j'ai souhaité que ce rapport s'ouvre cette année par la mise en exergue du travail considérable et si souvent méconnu, réalisé au quotidien par les agents de l'Etat, pour prévenir, analyser, sensibiliser aux risques, contrôler, préparer notamment les plans de secours et si nécessaire les mettre en œuvre.*

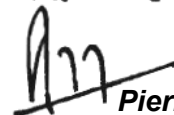
*La liberté de se déplacer, d'entreprendre, de réussir ne va pas sans sécurité des personnes et des biens. La sécurité, c'est donc aussi assurer que demain comme aujourd'hui, le pacte républicain sera respecté. C'est pourquoi l'Etat a poursuivi avec constance en 2010 l'effort de lutte contre la délinquance et obtient confirmation d'un recul significatif des faits délictueux. Je n'ai eu en la matière aucune intention de baisser la garde.*

*La construction de l'avenir implique également pour l'Etat l'ardente obligation d'appuyer ceux qui veulent créer, entreprendre, innover. Je suis résolu à veiller à ce que les initiatives et projets continuent d'être favorisés, accompagnés et non entravés. C'est d'autant plus essentiel que les projets d'aujourd'hui sont la source du dynamisme de l'emploi de demain. L'emploi en Allier demeure au centre des préoccupations. La mobilisation de mes services est forte et les premiers résultats encourageants se font jour.*

*Construire l'avenir, c'est aussi favoriser les déplacements de toutes natures conformément à un monde moderne et réactif. L'Etat y contribue aussi par la réalisation d'infrastructures et d'équipements. L'année 2010 a été décisive sur ce point avec de nombreux chantiers actifs (Montluçon - Creuse ; Cressanges - Le Montet ; Villeneuve sur Allier ; Lapalisse - Loire, mais aussi lancement des projets de contournement de Varennes-sur-Allier, tant attendu ...). Enfin ces derniers mois furent aussi le temps du débat public sur l'avenir de la RCEA et de la préparation de celui à venir sur la LGV.*

*Soyez donc assurés de ma volonté de contribuer avec toute l'efficacité requise à préparer l'avenir en Allier par une mise en œuvre raisonnée, adaptée mais aussi résolue, des politiques publiques dont j'ai la charge.*

*Dans un monde dangereux, nous avons  
besoin d'un Etat fort au service de la France  
du courage et de l'effort.*



Pierre MONZANI

<b>I - La sécurité de nos concitoyens dans l'Allier .....</b>	<b>p.</b>	<b>3</b>
<b>II - L'éducation .....</b>	<b>p.</b>	<b>14</b>
<b>III - Solidarité, cohésion sociale, jeunesse et sport .....</b>	<b>p.</b>	<b>18</b>
<b>IV - L'accès au logement et à l'hébergement .....</b>	<b>p.</b>	<b>21</b>
<b>V - Les relations avec le citoyen .....</b>	<b>p.</b>	<b>24</b>

# L'Etat aux côtés du citoyen

## I - La sécurité de nos concitoyens dans l'Allier

### - A - La lutte contre la délinquance

#### Pas de liberté sans sécurité

En 2010, les nouveaux indicateurs utilisés au plan national font apparaître un bilan départemental annuel positif en termes de lutte contre la délinquance. Ce bon bilan résulte notamment de l'efficacité des services de sécurité conjuguée à la mise en œuvre d'actions volontaristes ciblées.

#### Une baisse prononcée de la délinquance dans le département

La tendance à la baisse prononcée de la délinquance dans l'Allier est notamment marquée pour certaines catégories d'infractions comme :

- les atteintes aux biens : - 8,21 % avec 6 767 faits totalisés soit - 605 faits
- les escroqueries et infractions économiques et financières : - 1,84 % avec 1 551 faits totalisés soit - 21 faits
- les violences physiques crapuleuses : - 20,16 % avec 103 faits totalisés soit - 26 faits

- les vols par effraction de locaux industriels, commerciaux ou financiers : - 10,48 % avec 282 faits totalisés soit - 33 faits
- la criminalité organisée et la délinquance spécialisée : - 8,75 % avec 73 faits totalisés soit - 7 faits

Ce bon bilan doit néanmoins être nuancé par les chiffres relatifs à deux catégories d'infractions :

- les atteintes volontaires à l'intégrité physique : + 4,43 % avec 1 415 faits soit + 60 faits, notamment avec le problème des violences intra-familiales
- les vols par effraction de résidences principales et secondaires : + 7,38 % avec 626 faits soit + 43 faits

Le total de ces résultats pour l'année 2010 s'établit à 10 817 faits constatés, soit une diminution de 597 faits par rapport à 2009 (- 5,23 %).

#### Une évolution favorable de l'activité des services de sécurité

L'activité soutenue des services de police et de gendarmerie a permis une hausse importante des taux d'élucidation des infractions en 2010.

#### ► Le total des infractions révélées par l'action des services (IRAS) a augmenté de + 1,02 % en 2010

Le taux d'élucidation des faits est globalement en hausse.

Pour la plupart des catégories, le taux d'élucidation est en hausse significative voire prononcée par rapport à 2009 :

- les atteintes aux biens : + 6 points
- les escroqueries et infractions économiques et financières : + 23,42 points
- les violences physiques crapuleuses : + 3,94 points
- les vols par effractions de résidences principales et secondaires : + 3,57 points
- la criminalité organisée et la délinquance spécialisée : + 1,25 points

Seules deux catégories enregistrent un taux d'élucidation moins bon que pour l'année 2009 de façon plus ou moins prononcée :

- les atteintes volontaires à l'intégrité physique : avec une légère baisse de 0,79 point

## L'Etat aux côtés du citoyen

- les vols par effraction de locaux industriels, commerciaux ou financiers : avec une baisse conséquente de 4,57 points

Il est à souligner que le taux d'élucidation des faits dans l'Allier est en règle générale largement supérieur à la moyenne nationale et aux moyennes des départements de même importance (constat vérifié en zone gendarmerie en région Auvergne et également avéré en zone police avec des taux de dix points supérieurs à la moyenne nationale pour l'élucidation des faits de délinquance de proximité ou d'atteintes aux biens par exemple).

Il convient par ailleurs de relever que les services de police et de gendarmerie savent répondre à la hausse constatée des atteintes volontaires à l'intégrité physique. En effet, bien que en très légère baisse, le taux d'élucidation dans ce domaine se situe à un niveau très élevé de 84,52 %. A titre de comparaison, le taux d'élucidation en zone de police dépasse de plus de quinze points la moyenne nationale.

Toujours dans l'optique de lutter fermement contre la délinquance, les services de sécurité ont d'ores et déjà prévu de renforcer en 2011 leurs efforts en matière de lutte contre les cambriolages de résidences principales et secondaires après avoir eu à faire face en 2010 à une recrudescence en la matière. Les vols ont en effet augmenté de 7,38 % tous services confondus, avec une hausse plus marquée en zone police

(+ 13,07 %). Preuve de la réactivité des services, le taux d'élucidation annuel a dès 2010 progressé (passage de 10,81 % en 2009 à 14,38 % en 2010, tous services confondus).

### La mise en œuvre d'actions volontaristes ciblées de lutte contre la délinquance

En matière de combat contre la délinquance, une multitude d'actions volontaristes ciblées d'initiative locale ou faisant suite à des instructions ministérielles ont été engagées dans le département de l'Allier en 2010.

#### ► Les réunions des organes locaux de lutte contre la délinquance

Le conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes (CDPD)

Le CDPD a été réuni le 8 février 2010 sous la présidence du préfet, la vice-présidence du président du Conseil général et du procureur de la République près le TGI de Moulins. Réunissant élus et représentants de services ou organes compétents, le CDPD a permis :

- d'examiner le rapport annuel sur l'état de la délinquance dans le département,

- de faire des propositions utiles aux institutions et organismes publics et privés concernés par la prévention de la délinquance,
- d'encourager les initiatives de prévention et d'aide aux victimes ainsi que la mise en œuvre des travaux d'intérêt général dans le département et faciliter les échanges sur les expériences conduites en la matière,
- de dresser un bilan annuel de l'activité des conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD), ainsi que des divers organismes et institutions œuvrant dans le domaine de la prévention de la délinquance.

Répondant à sa mission, cette instance a donc permis de dresser le panorama de la situation départementale et de dégager les grands axes prioritaires pour l'année 2010. Ce type de réunion associant des élus a le mérite de mettre l'accent sur la nécessité, régulièrement rappelée par le gouvernement, de l'implication des collectivités territoriales dans la lutte contre la délinquance notamment par le biais des CLSPD ou CISP.

#### L'état-major départemental de sécurité

L'état-major départemental de sécurité (EMS) a été réuni les 2 mars, 1<sup>er</sup> juillet et 7 octobre 2010 sous la présidence du préfet et du procureur de la République près le TGI de Cusset.



# L'Etat aux côtés du citoyen

Organe opérationnel du comité départemental de sécurité, l'EMS est destiné à faire « travailler conjointement » tous les acteurs locaux ayant un rôle dans la lutte contre la délinquance. Les réunions de l'EMS ont permis de répondre en temps quasi réel à l'évolution de la délinquance en ciblant certaines formes en progression. Ainsi, elles ont conduit à la programmation de différentes opérations de contrôle associant les services concernés telles que des contrôles routiers « délinquance » ou des vérifications des sources de revenus de certains détenteurs de véhicules de sport haut de gamme.

## ► Les opérations ciblées de lutte contre la délinquance

Le ministre de l'Intérieur a donné instruction aux préfets de mettre en œuvre ou de conduire différents types d'opérations ciblées de lutte contre la délinquance.

### Les opérations coordonnées de contrôle

Une opération coordonnée de contrôle, couvrant l'ensemble du territoire départemental, a été organisée, sur réquisition des procureurs de la République, dans la nuit du 7 au 8 septembre 2010. Cette opération a associé les responsables et personnels des services de police nationale et de gendarmerie et s'est déroulée en présence des procureurs de la République, du préfet, de la directrice de cabinet et des sous-préfets d'arrondissement. Au-delà de

la recherche de délinquants, ce type d'opération permet de signifier que l'Etat est toujours présent sur le front de la lutte contre la délinquance.

### L'opération tranquillité vacances

Cette opération nationale visant à inciter les citoyens à signaler leurs départs en vacances aux services de sécurité, afin que leur habitation puisse faire l'objet d'une surveillance, est déclinée dans le département par la police nationale et la gendarmerie. Les départs en vacances étant désormais étalés sur la totalité de l'année, cette opération est, pour ce qui est de l'Allier, ouverte aux demandeurs même en dehors des périodes de vacances scolaires.

### L'opération tranquillité seniors

Cette opération nationale, vise à inviter les seniors et leur entourage à acquérir les bonnes attitudes pour se protéger des vols et agressions. Elle est déclinée localement par la police et la gendarmerie. Une attention particulière est accordée à cette opération compte tenu de la présence marquée de personnes âgées dans le département de l'Allier.

## ► Les plans départementaux de lutte contre la délinquance

Outre le plan départemental de lutte contre la délinquance, déclinaison locale du plan national et applicable de 2008 à 2011, plusieurs plans départementaux ont été arrêtés en 2010.

## Les priorités 2010 en matière de lutte contre la délinquance et les mesures de prévention

Ces priorités ont été arrêtées en mars 2010, avec la collaboration des services de police et de gendarmerie. Ce document décline les grandes priorités nationales, le département n'étant toutefois pas toujours concerné par certaines :

- lutter contre toutes les formes de violences (bandes, quartiers sensibles, violences familiales, hooliganisme)
- lutter contre toutes les formes d'appropriation frauduleuse (cambriolages, escroqueries)
- lutter contre le trafic de stupéfiants et l'économie souterraine
- lutter contre l'insécurité routière

### Le plan départemental de lutte contre les stupéfiants

Ce plan a été arrêté en février 2010, en collaboration avec les services de police et de gendarmerie.

L'Allier n'est pas touché par des trafics de masse et ne connaît pas de véritables points de fixation, même si certains secteurs sont davantage concernés que d'autres.

Les actions engagées par les services de sécurité, parfois avec l'appui du groupe d'intervention régional (GIR), ont permis de solutionner des affaires importantes en 2010, particulièrement dans le secteur de Montluçon.

# L'Etat aux côtés du citoyen

## Le plan départemental d'actions en faveur de la sécurité des personnes âgées

Ce plan a été arrêté le 8 juillet 2010 en collaboration avec les services de police et de gendarmerie. Il complète l'opération tranquillité seniors.

L'Allier est particulièrement concerné par cette problématique du fait du vieillissement de sa population.

A noter que les collectivités territoriales, le monde associatif et les structures d'accueil des personnes âgées notamment ont également été impliqués dans l'élaboration de ce plan, tout comme ils le sont dans son application.

## ► Le développement de la vidéoprotection

Priorité du gouvernement, le développement de la vidéoprotection a pu se poursuivre en 2010 dans le département grâce notamment au cofinancement de projets par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD).

La ville de Vichy a ainsi complété son système de vidéoprotection avec l'apport de trente nouvelles caméras.

La ville de Moulins a pour la première fois installé un système comptant six caméras.

Au total, ces deux projets ont bénéficié de 199 250 € au titre de la sous-enveloppe « vidéoprotection » du FIPD.

## ► D'autres actions

Des actions de lutte contre la délinquance et d'aide aux victimes financées dans le cadre de l'enveloppe départementale du fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

En 2010, le département de l'Allier a été doté d'une enveloppe FIPD « hors vidéoprotection » de 95 859 € se répartissant en :

- 13 923 € pour des projets sous maîtrise d'ouvrage de collectivités territoriales et établissements rattachés
- 81 936 € pour des projets sous maîtrise d'ouvrage d'associations et autres organismes privés

Vingt-six actions axées sur la lutte contre la délinquance ou l'aide aux victimes, portées par quinze partenaires, ont pu être financées sur ce même fonds en 2010 dans l'Allier.

La formation des référents sécurité des collèges et lycées et du personnel de direction

Les référents sécurité et les personnels de direction des collèges et lycées du département de l'Allier ont été réunis, le 28 mai 2010, à l'occasion d'un séminaire « sécurité à l'école ».

La relation mutuelle entre les forces de l'ordre et les établissements scolaires est essentielle. Des témoignages de chefs d'établissement

ont été présentés. Par ailleurs, le thème de la relation entre justice et établissements scolaires a été abordé avec des interventions des procureurs de la République près les TGI de Moulins et de Cusset.

Ce séminaire a permis à tous les acteurs de la sécurité en milieu scolaire de développer une culture commune, gage d'une meilleure collaboration et d'une plus grande efficacité pour le bien du plus grand nombre d'élèves.

## - B -

## La maîtrise des risques

Garantir la sécurité de nos concitoyens face aux risques naturels et technologiques est également une mission essentielle de l'Etat.

Sur le territoire, c'est le préfet qui a la charge de la sécurité des populations et de l'ordre public, selon les termes de l'article 11 du décret relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les départements.

L'actualité des derniers mois a souligné la nécessité d'un Etat présent, réactif et efficace pour assurer en toutes circonstances la sécurité, tout en préservant la pérennité du fonctionnement de l'économie, des services à la population et la vie quotidienne de chacun.



# L'Etat aux côtés du citoyen

L'Allier, comme la France dans son ensemble, est soumis aux risques naturels et technologiques.

Quelle que soit l'intensité de l'événement subi, nos concitoyens attendent des services de l'Etat qu'ils apportent en temps et en heure la réponse la plus adaptée.

Il s'agit en premier lieu de préserver la vie, mais aussi d'assurer la continuité du fonctionnement des services à la population, aux entreprises, et de réparer les dommages matériels.

Chacun connaît ici l'efficacité dont font preuve en ces circonstances les services d'urgence et de secours. Je salue à nouveau à cette occasion le sens du dévouement des agents de ces services.

Mais cette réactivité dans l'urgence est d'autant plus efficace qu'auront été au préalable répertoriés et analysés les risques naturels, élaborés les plans d'intervention, formés les personnels, sensibilisés et informés les populations.

La qualité de ce travail préparatoire, effectué au quotidien par tous les services de l'Etat impliqués, détermine leur capacité à agir dans la crise.

Prévision, prévention, protection, tels sont les axes directeurs de l'action de l'Etat dans le département face aux risques.

## Savoir prévoir et prévenir les risques

Faire face aux risques en vue de les maîtriser demande d'agir dans le domaine de la prévention.

Ceci implique de développer la connaissance des aléas, d'évaluer ces risques, de prévoir les manifestations possibles, de chercher à réduire leur impact par des aménagements spécifiques ou une gestion de l'espace appropriée, d'éduquer et d'informer la population.

### ► Les inondations

En Allier, la prévention du risque inondation est une priorité. L'ensemble des zones susceptibles d'être concernées doivent faire l'objet de plans de prévention des risques naturels.



L'élaboration de ces plans de prévention des risques naturels, bien avancée dans le département, s'est poursuivie en 2010 avec la prescription du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de l'Œil à Cosne d'Allier et la présentation des études d'aléa relatives au PPRI d'Ebreuil.



L'Etat a également pour mission de veiller à la sécurité des digues et ouvrages de protection.

C'est ainsi qu'à Moulins, il a été procédé au classement de l'ensemble des digues protégeant l'agglomération en application du décret du 11 décembre 2007 sur la sécurité des ouvrages hydrauliques.

Dès 2011, les diagnostics de sécurité et études des digues vont être engagés sur ce site.

Une étude de prévention du risque inondation dans l'agglomération de Vichy, sous maîtrise d'ouvrage de la communauté d'agglomération est également en cours, financée par l'Etat au titre du Plan Loire.

Enfin, au titre de ce même Plan Loire, une action de diagnostic et de maîtrise du risque inondabilité dans les entreprises est engagée dans les agglomérations de Vichy et Montluçon et pourrait être mise en œuvre prochainement sur le bassin de Saint-Pourçain sur Sioule.

### ► La sismicité

La France s'est engagée dans une politique d'amélioration de la prévention des risques sismiques. Un nouveau zonage sismique, ainsi que de nouvelles règles parasismiques pour les bâtiments sont mis en place.

# L'Etat aux côtés du citoyen

La délimitation des nouvelles zones en 2010 se traduit par le classement de communes de l'Allier en zone de sismicité faible ou modérée.

La mise en œuvre effective de ces mesures interviendra en 2011.

## ► Les risques technologiques

L'élaboration de plans de prévention des risques technologiques (PPRT) s'est également poursuivie :

- prescription du PPRT All'Chem le 9 mars 2010
- poursuite de l'élaboration du PPRT ADISSEO (conduite des études de réduction de la vulnérabilité)

## ► Les établissements recevant du public

Le contrôle de l'application des normes intéressant les équipements recevant du public est une dimension essentielle de la prévention. Quelques chiffres illustrent l'activité 2010.

- 37 réunions de la sous-commission départementale de sécurité et de la sous-commission départementale d'accessibilité (24 réunions en préfecture et 13 visites sur place)
- 32 dossiers de permis de construire et 91 dossiers d'aménagements et autorisations de travaux, 15 demandes de dérogation au règlement de sécurité ont été examinés

- 109 rapports présentés à l'occasion de visites périodiques des établissements recevant du public (ERP)

Sur 4 489 ERP répertoriés dans le département de l'Allier, 130 sont placés sous avis défavorable.

Le programme d'action mis en place à partir de l'année 2006, en vue de la résorption des avis défavorables, a été poursuivi au cours de l'année 2010 par chaque commission de sécurité et d'accessibilité et a permis de lever 28,96 % d'avis défavorables.

## Savoir organiser la réponse au risque

### ► La planification des secours

L'actualisation permanente de tous les plans de secours est une tâche essentielle.

En 2010, un plan a été révisé et plusieurs sont en cours de révision :

- le plan vigilance météorologique, le 26 mai 2010
- le Plan Particulier d'Intervention (PPI) Adisséo à Commentry
- le Plan Particulier d'Intervention (PPI) All'Chem à Montluçon
- le plan hydrocarbure
- le plan ORSEC - dispositions générales

### ► L'information préventive des populations

En 2010, dans le cadre de la mise en place d'un nouveau système d'alerte et d'information des populations (SAIP), le Service Interministériel de Défense et de Protection Civile (SIDPC) a procédé avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), les maires et les exploitants des sites industriels à risque, au recensement des moyens d'alerte et d'information (sirènes, panneaux à messages variables et automates d'appel), puis à la cartographie des zones d'alerte et à l'expression des besoins en sirènes.

Le déploiement du SAIP est prévu en 2012 et 2013.

4 campagnes d'information ont été menées en 2010 en relais des actions nationales concernant :

- l'intoxication au monoxyde de carbone
- les risques en montagne
- le risque de noyades
- la prévention des défenestrations

### ► Les plans communaux de sauvegarde

En 2010, 15 plans communaux de sauvegarde (PCS) ont été réalisés sur 94 obligatoires. L'effort sera poursuivi et amplifié en 2011.

La mise en place par les communes de PCS est une priorité car ces documents sont essentiels pour organiser au plan local la réponse adaptée.

# L'Etat aux côtés du citoyen

## ► Les exercices

Un exercice de sécurité civile a été réalisé le 5 octobre 2010 au dépôt d'hydrocarbures de la société Lagarde à Cusset afin de tester le plan Particulier d'Intervention. Cet exercice a permis de tester la chaîne d'alerte des acteurs dans le cadre de l'activation du PPI, l'audibilité de la sirène sur quatre sites répertoriés et de nouveaux moyens d'incendie, notamment des moyens lourds spécialisés d'extinction et le nouveau véhicule poste de commandement.

## Affronter les risques

### ► La gestion de crise

En 2010, la cellule de crise (SDIS, gendarmerie, police, DDT, DIRCE, Conseil général, SIDPC et cabinet) a été mise en place 8 fois et a concerné des événements neigeux ou des pluies verglaçantes.



Durant l'année 2010, 5 alertes à la crue ont été déclenchées dans le département de l'Allier dont :

- 1 sur les rivières Cher et Sioule, du 9 au 12 juin
- 1 sur les rivières Cher et Sioule et le fleuve Loire, du 16 au 20 juin
- 1 sur le fleuve Loire, du 1er au 3 novembre
- 1 sur le fleuve Loire, du 15 au 19 novembre
- 1 sur la rivière Sioule, du 6 au 8 décembre

En 2010, 9 alertes météorologiques de niveau « orange » (5 pour des épisodes de neige, 2 pour des phénomènes d'orages, de grêle et de vents forts et 2 pour des pluies verglaçantes) et 5 alertes de niveau jaune « enjeux de sécurité » (2 pour des épisodes de pluies verglaçantes et de neige et 3 pour des phénomènes d'orages, de fortes précipitations) ont été déclenchées.

### ► Procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

En 2010, 5 dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ont été constitués en collaboration avec les communes concernées et transmis au ministère de l'intérieur pour instruction et avis de la commission interministérielle : 1 demande au titre de la sécheresse a reçu un avis favorable, 1 demande au titre de la tempête et 3 demandes au titre de la sécheresse ont reçu un avis défavorable.

## - C -

## La sécurité routière

### Des résultats contrastés : moins d'accidents mais des chocs dramatiques

Au cours de l'année 2010, sur les routes du département, les chiffres de l'insécurité routière ont connu une évolution contrastée marquée notamment par une hausse sensible (+ 17 %) du nombre des tués (42 tués en 2010 contre 36 au cours de l'année 2009). Cette situation s'explique notamment par un nombre important d'accidents graves occasionnant plusieurs décès.



La hausse de la mortalité routière ne doit toutefois pas éluder les progrès enregistrés globalement. En effet, le nombre d'accidents corporels constatés en 2010 (266) est le plus faible jamais enregistré, en baisse de 11,6 % par rapport à 2009. Le nombre des blessés (320) a connu également une évolution favorable qui s'est traduite par une baisse de 19 % par rapport à l'année antérieure.

# L'Etat aux côtés du citoyen

Les pertes de contrôle du véhicule, sans infraction caractérisée, apparaissent comme la principale cause des accidents mortels survenus en 2010 (endormissements, déports à gauche, etc.). Elles représentent 17 des 30 accidents mortels enregistrés sur les routes de l'Allier.

Les véhicules légers sont principalement en cause dans les accidents mortels tandis que les accidents impliquant des deux-roues ont connu une baisse.

Pour autant, les conducteurs de deux-roues représentaient 17 % des victimes décédées pour un trafic « deux-roues » estimé à 1 % du trafic global.

Les chiffres enregistrés en 2010 confirment l'existence, dans le département de l'Allier, de deux types d'accidentologie :

- une accidentologie sur les routes nationales (RN 7, RCEA, RN 145) souvent due à des assoupissements impliquant des personnes étrangères au département (10 accidents, 18 tués en 2010 - dont 7 accidents faisant 14 morts sur la RCEA, 2 accidents entraînant 3 morts sur la RN 7 et 1 accident occasionnant 1 mort sur la RN 145)
- une accidentologie sur les routes départementales, impliquant des usagers « locaux » dans laquelle on retrouve souvent la vitesse ou l'alcool à l'origine de l'accident (18 accidents, 22 tués en 2010)



## Une attention particulière portée à la RCEA

Sept accidents mortels sont survenus sur la RCEA en 2010 occasionnant 14 décès. Dans 6 cas sur 7, ces accidents mortels sont dus à des pertes de contrôle de véhicules légers ou utilitaires, entrés en collision avec un poids lourd circulant en sens inverse. La gravité de ces accidents reste toujours importante (accidents à morts multiples) même si le nombre d'accidents corporels, rapporté au trafic, est paradoxalement faible sur cet axe.

A la suite de plusieurs accidents mortels survenus en août et face au constat de la hausse de la fréquentation des poids lourds (moyenne de 6 000 PL/jour sur la portion Dompierre-sur-Besbre/Saône et Loire), une série de mesures pour améliorer la sécurité sur la RCEA a été mise en place :

- la limitation des secteurs où les dépassements sont possibles
- la mise en place de barrettes sonores
- la mise en place de balises axiales
- la réalisation de revêtements sonores
- l'agrandissement et l'aménagement des aires de poids lourds

- la pose de six ensembles de quatre panneaux « Perte de vigilance, risque de collision » dans quatre langues (français, anglais, allemand, espagnol)
- le renforcement de la pré-signalisation des créneaux de dépassement



Pour l'ensemble de ces mesures, le ministère des transports a accordé une enveloppe budgétaire de 300 000 € (à laquelle s'ajoutent 100 000 € de la direction inter-départementale des routes Centre-Est).

Le projet d'accélération de la mise à 2 x 2 voies de la RCEA a fait l'objet d'un débat public organisé par la commission nationale du débat public (cf. ci-après p. 31).

## La prise en charge des enjeux locaux de sécurité dans le cadre du plan départemental d'actions de sécurité routière

Le plan départemental d'actions de sécurité routière a défini les actions relatives aux enjeux de la politique locale en matière de prévention fixés par le document général d'orientations (DGO) pour la période 2008-2012, autour des priorités suivantes :

- la lutte contre l'alcool au volant
- la vitesse
- les usagers de deux-roues
- les jeunes
- le risque routier professionnel

# L'Etat aux côtés du citoyen

Dans l'Allier, l'année 2010 a vu le lancement du premier appel à projets à destination des collectivités territoriales, des associations, des chambres consulaires et des établissements scolaires en vue d'étendre le champ des actions de prévention.

S'agissant des collectivités territoriales, la création, fin 2009, d'un réseau de référents sécurité routière au sein des communes et communautés de communes constitue un outil sur lequel il est aujourd'hui possible de s'appuyer. Au cours de l'année 2010, un partenariat Etat/ville de Montluçon a permis, pendant la semaine de sécurité routière, l'émergence d'actions à destination des jeunes. Le concours des missions locales et des points information jeunesse devrait permettre la multiplication des messages de prévention à l'égard de publics jeunes. L'appel à projets a également favorisé l'implication de nouvelles associations.

Une convention sur la prévention du risque routier professionnel a été conclue pour les années 2010 et 2011 entre l'Etat et la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Allier en vue de la mise en place d'actions à destination des entreprises artisanales afin d'inciter à la prise en compte du risque routier au sein des entreprises.

De même, les services institutionnels (gendarmerie, police, SDIS, inspection académique et la CARSAT), restent des interlocuteurs privilégiés qui, par leur action quotidienne, contribuent à sensibiliser les usagers de la route

aux risques spécifiques du département.

Le plan global de sécurité routière 2011 arrêté par le comité de pilotage le 28 avril dernier a reconduit les grandes orientations du DGO et a fait une priorité de la généralisation de l'effort éducatif en milieu scolaire.

## - D - La sécurité sanitaire et alimentaire



Nos concitoyens attendent de l'Etat qu'il veuille à garantir la sécurité sanitaire et alimentaire. C'est une exigence de sécurité publique.

C'est aussi une nécessité économique vitale pour notre département. Notre capacité à commercialiser et à valoriser nos productions agricoles et alimentaires sur les marchés est fortement dépendante des garanties qui seront données aux partenaires extérieurs quant au caractère effectif du respect des exigences sanitaires.

L'efficacité de l'action des services de l'Etat est en ce domaine capitale pour l'économie de l'Allier.

## La sécurité sanitaire des aliments par l'inspection de l'abattage et de la première transformation

Tous les animaux de boucherie subissent un examen avant abattage et toutes les carcasses de boucherie et les abats sont inspectés individuellement par les équipes d'inspection permanente de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection de la Population (DDCSPP).

Après une stagnation en 2009 (+ 0,47 %), le tonnage produit par les abattoirs de boucherie et de volailles augmente nettement en 2010 (+ 4,1 %) pour atteindre près de 128 000 tonnes.

En 2010, ce sont 5 634 tonnes de denrées d'origine animale qui ont été exportées à partir des établissements agroalimentaires de l'Allier sous couvert d'une certification officielle par la DDCSPP.

Des plans de contrôles et de surveillance destinés à vérifier l'absence des contaminants (chimiques, médicamenteux, facteurs de croissance, métaux lourds, radionucléides, microbiologiques...) sont établis au niveau national.

La DDCSPP de l'Allier y a participé au cours de l'année 2010 en effectuant 1 074 prélèvements pour rechercher plus de 40 substances et germes pathogènes différents. Plus de 98 % des analyses se sont révélées conformes.



# L'Etat aux côtés du citoyen

## La sécurité sanitaire des aliments par le contrôle de la remise directe ou indirecte au consommateur

Tous les établissements où sont manipulées, transformées, transportées, stockées ou présentées à la vente des denrées animales ou d'origine animale font l'objet de contrôles réguliers de la part de la DDCSPP, à une fréquence programmée en fonction d'une analyse des risques propres à chaque établissement.



654 visites d'inspection ont été réalisées en 2010 et ont permis de vérifier l'hygiène des établissements et la capacité des transformateurs à mettre en place des systèmes de gestion des risques adaptés à leurs activités.

## La protection des populations par la surveillance sanitaire de la filière élevage

Le service protection des animaux et de l'environnement de la DDCSPP organise le contrôle en élevage d'un certain nombre de maladies animales réglementées (prophylaxies).

En cas de foyer avéré de maladie, il assure, dans le cadre de la police sanitaire, la réalisation des enquêtes épidémiologiques, la coordination des opérations d'éradication du foyer et l'indemnisation des pertes des éleveurs concernés.

### ► La lutte contre les maladies des ruminants

Comme au plan national, la situation sanitaire des élevages de l'Allier est excellente vis-à-vis de la leucose bovine enzootique, de la brucellose et de la tuberculose bovine, puisque aucun cas n'a été détecté dans le département en 2010.

L'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) est recherchée sur tous les bovins éligibles, morts en élevage (plus de 24 mois) ou abattus pour la consommation (plus de 48 mois). La tremblante fait pour sa part l'objet d'une recherche ciblée sur un quota d'ovins de plus de 18 mois.

La fièvre catarrhale ovine (FCO) maladie virale, transmise par un moucheron, qui touche les bovins, ovins et caprins, sévit depuis 2006 au nord de l'Europe et dans le nord et l'est de la France. A la faveur de la campagne de vaccination obligatoire menée dans le département, aucun foyer n'a été mis en évidence en 2010.

### ► La lutte contre les maladies des porcs

Aucun cas de maladie d'Aujeszky ni de peste porcine n'a été détecté.

### ► La lutte contre les maladies des volailles

Même si la situation épidémiologique du virus influenza aviaire hautement pathogène H5N1 sur les oiseaux sauvages et dans les élevages est favorable, une vigilance constante est maintenue. Elle se traduit par une surveillance continue de la faune sauvage et des élevages, et la mise en place de mesures proportionnées au niveau du risque.

Sur le terrain, la mobilisation de tous les acteurs de ce dispositif (éleveurs, vétérinaires sanitaires, services vétérinaires, office de la chasse...) concourt à la protection des élevages français.

A ce jour, aucun résultat défavorable n'a été mis à évidence.

Par ailleurs, 1 cas de salmonellose a été détecté dans un élevage de poules pondeuses.

### ► La lutte contre les maladies des abeilles

La surveillance de plus de 500 apiculteurs de l'Allier est exercée par 13 agents sanitaires apicoles. Aucun foyer n'a été détecté en 2010 concernant des maladies réputées contagieuses des abeilles.

### ► Le suivi des exportations d'animaux

La qualité du cheptel de l'Allier et son statut sanitaire s'expriment par le niveau élevé des exportations.



## L'Etat aux côtés du citoyen

La vaccination contre la FCO a été un gage de conservation de l'ouverture des frontières avec l'Italie. Ainsi, 34 000 bovins ont été exportés.

### ► **Le suivi des sous-produits animaux et de l'alimentation animale**

Le contrôle des établissements fabriquant des aliments pour animaux participe au maintien du bon niveau sanitaire général des filières animales du département, en garantissant la qualité et la sécurité des matières et des produits en résultant. La réactivité du service en charge du contrôle, en collaboration avec celui chargé de la protection des consommateurs et des usagers (lequel intervient pour cette activité au titre du contrôle de la 1<sup>ère</sup> mise sur le marché) a permis de répondre dans des délais courts aux alertes concernant des contaminants susceptibles d'être incorporés dans des aliments destinés aux animaux.

L'inspection en routine de la filière de transformation des sous-produits animaux (cadavres, déchets d'abattoir et de boucherie) permet d'assurer le respect des procédés de transformation, le suivi et la destruction des matières à « haut risque » par incinération (cimenteries), ou la valorisation dans les filières autorisées (fertilisant, petfood) pour les matières « bas risque », selon le cas.

Le transfert du service de collecte des cadavres d'animaux à la ferme, aux associations ATM (par une

contribution mutualisée des éleveurs) s'est étendu à l'ensemble des filières d'élevage. Il garantit, par le respect des délais et des filières d'élimination, le moyen d'éviter l'apparition de maladies réputées contagieuses, liées à l'abandon ou l'enfouissement des matières animales dans l'environnement.

### - E - **La protection des consommateurs**

Au sein de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, l'activité du service de protection des consommateurs et des usagers a été consacrée :

- pour 19 % à la régulation concurrentielle des marchés (concurrence entre professionnels)
- pour 50 % à la protection économique des consommateurs dont 35 % concernant la protection juridique et 15 % pour les règles de qualité et de loyauté des produits
- pour 25 % à la sécurité physique du consommateur dont 12 % pour les produits agro-alimentaires et 13 % pour les produits industriels et prestations de service.

En 2010, le service de la protection des consommateurs et des usagers (PCU) a eu en charge 150 dossiers d'enquête impliquant des contrôles en entreprises (dont 79 relevant de

programmation nationale ou régionale et 45 de plaintes directes) et 208 dossiers d'information traités au bureau, sans intervention en entreprise.

87 % des visites et 85 % des actions ont conduit à constater le respect des réglementations contrôlées.

Les irrégularités constatées ont donné lieu notamment à 16 procès-verbaux dont 10 qui ont fait l'objet, avec l'accord des parquets concernés, de transactions pénales.

A noter 3 saisies de produits corrompus dans le cadre de procédures contentieuses (dont une sanctionnée par 30 jours de prison avec sursis et 200 € d'amende par le TGI de Montluçon et une autre par 3 mois de prison et 2 250 € d'amende par le TGI de Cusset).



113 prélèvements dont 60 de bactériologie ont été effectués et transmis pour analyse aux laboratoires officiels.

Sur un total de 111 résultats revenus au service, 16 non-conformités ont été constatées et ont donné lieu à des suites.

Dans le cadre de l'accueil, orientation et conseils aux consommateurs, le service a pris en charge plus de 200 dossiers d'information de plaintes provenant de particuliers ou de professionnels.

## II - L'Education

- A -

### Une solution pour la pérennité de l'école des carrières supérieures de Vichy

Les services de l'Etat ont été mobilisés en 2010 pour rechercher une solution aux difficultés rencontrées par l'école

des carrières supérieures de Vichy sous contrat d'association avec l'Etat.

Face au non respect des clauses contractuelles et à des dysfonctionnements graves dans la gestion de l'établissement mettant en péril la poursuite des enseignements, le contrat d'association avec cette structure a été résilié le 31 mai 2010

après respect des procédures réglementaires prévues.

Une nouvelle école a pu être créée, reprenant les enseignants et les élèves et assurant ainsi le maintien d'un équipement de formation supérieure à Vichy : le lycée privé d'enseignement supérieur de Vichy.

- B -

### Les résultats des élèves de l'Allier en 2010

#### Pour les écoles

Aux évaluations nationales de CE1 et de CM2, les élèves de l'Allier ont obtenu des résultats très proches des moyennes nationales aussi bien en français qu'en mathématiques. Les pourcentages d'élèves n'ayant pas les acquis suffisants sont plus faibles que ceux observés au niveau national (sauf en mathématiques où ils sont identiques). Le pourcentage d'élèves ayant au moins un an de retard à l'entrée en sixième a diminué de 2,2 % entre 2009 et 2010. Il s'établit désormais à 18,5 %.

#### Pour les collèges et les lycées

La réussite aux examens (public et privé)

Une progression est observée au Diplôme National du Brevet (DNB) : + 1,7 % entre 2009 et 2010

	Allier	Académie
<b>Diplôme National du Brevet</b> (toutes séries confondues)	82 %	86,42 %

En fin de 3<sup>ème</sup>, l'orientation vers la Seconde Générale et Technologique a progressé de 2,5 points entre 2009 et 2010.

	Allier	Académie
<b>Seconde Générale et Technologique</b>	57,59 %	60,9 %

# L'Etat aux côtés du citoyen

Des résultats satisfaisants au baccalauréat ont été constatés en Allier.

	Allier	Académie
<b>Baccalauréat Général</b>	87,6 %	88,8 %
<b>Baccalauréat Technologique</b>	84,5 %	83,7 %
<b>Baccalauréat Professionnel</b>	84,6 %	84,1 %

La baisse du taux de redoublement s'est poursuivie aux niveaux 6<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> et 2<sup>nde</sup> Générale et Technologique.

Redoublement - Juin 2010		
Niveau	Allier	Académie
6 <sup>ème</sup>	3,07 %	3,51 %
4 <sup>ème</sup>	2,19 %	2,74 %
3 <sup>ème</sup>	2,61 %	2,74 %
2 <sup>nde</sup> générale et technologique	14,80 %	16,7 %

## - C -

### Les actions menées en réponse aux priorités nationales et académiques dans les écoles, les collèges et les lycées du département

#### Les priorités par niveau

##### ► A l'école primaire

Les objectifs ont été les suivants :

- réduire les redoublements
- diminuer encore le pourcentage d'élèves n'ayant pas des compétences suffisantes en mathématiques et en français aux évaluations CE1 et CM2
- viser la maîtrise du palier 1 (fin CE1) et du palier 2 (CM2) du socle commun de compétences et de connaissances par tous les élèves



Pour ce faire, il a été porté une attention forte à :

- l'application stricte des programmes nationaux 2008
- l'aide aux élèves en difficulté par la mise en application et en cohérence des différents dispositifs (aide personnalisée, aide spécialisée par le RASED, Programmes Personnalisés de Réussite Educative, stages de remise à niveau...)
- des liaisons maternelle/élémentaire et élémentaire/collège renforcées pour un parcours scolaire plus fluide
- la rédaction des nouveaux projets d'école

##### ► Au collège

Les objectifs ont été les suivants :

- poursuivre la politique de diminution des redoublements
- accroître le taux de réussite au Diplôme National du Brevet
- continuer d'augmenter le taux de passage en Seconde Générale et Technologique

Pour ce faire, une attention forte a été portée sur :

- l'aide aux élèves en difficulté avec la mise en place de Programmes Personnalisés de Réussite Educative (PPRE) à tous les niveaux du collège

# L'Etat aux côtés du citoyen

- la mise en œuvre d'un Parcours de Découverte des Métiers et des Formations de la 5<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup> destiné à préparer progressivement les élèves à construire leur projet d'orientation
- une relation forte entre le collège et le lycée pour les élèves les plus fragiles orientés en seconde générale et technologique. Dans un dispositif expérimenté dans l'Allier, une centaine d'élèves a pu être repérée au collège pour bénéficier au lycée d'un accueil individualisé puis d'un accompagnement pédagogique renforcé

## ► Au lycée

Les objectifs ont été les suivants :

- éviter les décrochages notamment au lycée professionnel
- réduire l'échec en fin de seconde
- développer l'ambition des jeunes en matière d'orientation

A cette fin, il a été veillé à :

- la mise en place des deux heures d'accompagnement personnalisé pour le soutien scolaire et l'aide à l'orientation
- la mise en œuvre des deux enseignements d'exploration pour chaque élève en seconde générale et technologique

- la généralisation de l'enseignement des langues vivantes par groupes de compétences
- le développement des passerelles et de l'orientation post baccalauréat au lycée professionnel

## D'autres actions significatives en Allier en 2010

### ► L'accompagnement des élèves de l'éducation prioritaire

Le département dispose de 92 places en internat d'excellence, moyen d'offrir à des élèves domiciliés sur les territoires de la politique de la ville un environnement qui leur permette de développer toutes leurs potentialités.

Les établissements concernés : 3 collèges (Le Mayet de Montagne, Lapalisse, Jules Ferry Montluçon) et 2 lycées (Saint Pourçain Sur Sioule, Gannat).

### ► La scolarisation des élèves handicapés

A la rentrée 2010, 904 enfants et jeunes en situation de handicap étaient scolarisés. Ils étaient 687 en 2006, soit une augmentation de 31 %.

### ► La sécurisation des établissements

Tous les collèges et lycées disposent d'un référent sécurité (gendarme ou policier) et ont réalisé leur diagnostic de sécurité. Ces dispositions ont contribué à sécuriser des établissements et leurs abords.

## ► Le développement du numérique à l'école

70 écoles rurales du département ont pu bénéficier du programme Ecole Numérique Rurale.

Toutes les écoles sont désormais connectées à base-élèves 1<sup>er</sup> degré.

## ► La formation des enseignants

Après leur réussite au concours, les professeurs stagiaires ont été mis en situation d'enseigner avec un accompagnement personnalisé sous la forme d'un tutorat et de sessions de formation à l'IUFM.

Dans l'Allier, 23 professeurs des écoles ont débuté leur carrière d'enseignant dans ce nouveau cadre.

## ► Le débat sur les rythmes scolaires

Des débats sur les rythmes scolaires ont eu lieu dans les conseils d'administration des collèges et des lycées et dans les conseils d'écoles pour permettre d'enrichir la réflexion nationale par des contributions locales.

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4
5	5	5	5	5	5
6	6	6	6	6	6
7	7	7	7	7	7
8	8	8	8	8	8
9	9	9	9	9	9
10	10	10	10	10	10
11	11	11	11	11	11
12	12	12	12	12	12
13	13	13	13	13	13
14	14	14	14	14	14
15	15	15	15	15	15
16	16	16	16	16	16
17	17	17	17	17	17
18	18	18	18	18	18
19	19	19	19	19	19
20	20	20	20	20	20
21	21	21	21	21	21
22	22	22	22	22	22
23	23	23	23	23	23
24	24	24	24	24	24
25	25	25	25	25	25
26	26	26	26	26	26
27	27	27	27	27	27
28	28	28	28	28	28
29	29	29	29	29	29
30	30	30	30	30	30
31	31	31	31	31	31

## - D - Les effectifs de l'Allier en 2010

### Les effectifs et les structures à la rentrée 2010

51 734 élèves dans les écoles, collèges et lycées (hors enseignement supérieur) publics et privés sous contrat.

	Nombre d'élèves	Evolution		Commentaire
<b>Ecoles</b>				
<b>Enseignement public</b>	27 388	- 170	- 0,62 %	Des effectifs en baisse dans les 367 écoles publiques et les 12 écoles privées sous contrat du département
<b>Enseignement privé</b>	2 466	- 41	- 1,74 %	
<b>Total</b>	<b>29 854</b>			
<b>Collèges</b>				
<b>Enseignement public</b>	12 621	+ 124	+ 0,99 %	Des effectifs en légère augmentation dans les 37 collèges publics et les 9 collèges privés du département
<b>Enseignement privé</b>	1 625	+ 18	+ 1,08 %	
	+ 519 en SEGPA	+ 16	+ 3,10 %	
<b>Total</b>	<b>14 765</b>			
<b>Lycées et lycées professionnels</b>				
<b>Enseignement public</b>	6 006			Une baisse des effectifs partout enregistrée
Lycées généraux et technologiques publics (hors supérieur)		- 62	- 1,01 %	
Lycées professionnels publics	- 16	- 0,53 %		
<b>Enseignement privé</b>	1 049			
Lycées généraux et technologiques privés (hors supérieur)		- 45	- 5,23 %	
Lycées professionnels privés	- 56	- 9,80 %		
<b>Total</b>	<b>7 115</b>			

## III - Solidarité, cohésion sociale, jeunesse et sport

L'action de l'Etat au titre de la jeunesse, du sport, de la solidarité et de la cohésion sociale est considérable. Le présent rapport ne vise pas à reprendre l'intégralité des missions conduites, mais les plus significatives :

- la recherche d'une meilleure intégration des personnes handicapées
- la politique de la ville, les séjours de cohésion sociale et l'intégration par le sport
- les gens du voyage

### - A -

## Les personnes handicapées

### L'accessibilité

#### L'Etat exemplaire dans la gestion de son patrimoine immobilier

Dans le cadre du Plan Bâtiment Etat exemplaire et en application des dispositions du Grenelle de l'environnement, l'Etat a engagé en 2010 la réalisation d'audits sur l'ensemble de son parc de bâtiments.

Dans l'Allier, ces audits sont pilotés par le service logement construction durable de la direction départementale des territoires.

Ils portent sur l'accessibilité des personnes handicapées, mais aussi sur le gros entretien. Ils ont pour objectifs :

- pour le volet accessibilité, de fournir un relevé complet des manquements aux règles d'accessibilité de chaque bâtiment et de proposer des solutions d'amélioration chiffrées et adaptées au contexte et aux possibilités des sites

- pour le volet gros entretien, de renseigner sur l'état des éléments constituant le bâtiment et de proposer des actions pour maintenir, remettre à niveau et pérenniser le patrimoine immobilier

Les chiffres :

	<b>Audits 1<sup>ère</sup> vague (2010)</b>	<b>Audits 2<sup>ème</sup> vague (2011)</b>	<b>Total</b>
<b>Nombre de bâtiments</b>	23	6	29
<b>Surfaces concernées</b>	81 617 m <sup>2</sup>	46 616 m <sup>2</sup>	128 233 m <sup>2</sup>
<b>Montants des marchés</b>	113 398 € TTC	66 976 € TTC	180 374 € TTC

Les bâtiments des 4 sites de la direction départementale des territoires ont fait l'objet d'audits avant le lancement de cette démarche.

L'exploitation des données permettra l'identification des rénovations prioritaires et la mise en œuvre d'une programmation de travaux à l'échelle du parc de bâtiments.

Dès 2010, des opérations exemplaires de mise en accessibilité ont été réalisées à l'accueil du CREPS Vichy-Auvergne et à la direction départementale des territoires (grande salle de réunion).



# L'Etat aux côtés du citoyen

## Un premier constat des conditions d'accessibilité des bâtiments et espaces publics aux personnes handicapées 5 ans après la promulgation de la loi de 2005

Suite à l'instruction ministérielle du 9 avril 2010, une « journée territoriale de l'accessibilité » a été organisée le 17 juin 2010 à l'Espace Claude Capdevielle à Montmarault, intéressant plus de 160 personnes dont de nombreux représentants de collectivités.

Cinq ans après la promulgation de la loi de 2005, au 31 décembre 2010, on peut faire le constat suivant :

- tous les schémas directeurs d'accessibilité des services de transport collectif sont approuvés ou sont en cours d'élaboration,
- 90 % des plans de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics sont approuvés ou sont en cours d'élaboration,
- 85 % des établissements recevant du public de l'Etat et des collectivités locales ont fait l'objet d'un diagnostic approuvé ou sont en cours d'élaboration,
- toutes les commissions intercommunales pour l'accessibilité aux personnes handicapées sont mises en place,
- 70 % des commissions communales pour l'accessibilité aux personnes handicapées sont mises en place.



## Un effort significatif pour favoriser la pratique du sport par les handicapés

En 2010, le CNDS a permis de soutenir des actions exemplaires :

- aide à l'achat de bateaux handisport pour la pratique de l'aviron, Comité départemental handisport
- aide à l'achat de matériel de ski, pour la pratique du ski assis, pour les personnes en situation de handicap moteur

## - B -

## La politique de la ville

La politique de la ville vise à mettre en œuvre la solidarité nationale dans les espaces urbains, afin de lutter contre les phénomènes d'exclusion et favoriser la réinsertion dans la ville, de quartiers ou territoires définis comme prioritaires. Elle a fait l'objet de la signature de contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), dans chacune des agglomérations de Moulins-Montluçon-Vichy, pour la période de 2007 à 2009. Ceux-ci ont été reconduits jusqu'en 2014.

Le contrat urbain de cohésion sociale est un contrat passé entre l'Etat et les collectivités territoriales afin de définir de manière concrète les actions et mesures d'application de cette politique de la ville dans chaque agglomération.

Pour la mise en œuvre de ces actions, l'Etat, par le biais de l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSE), a donc versé au total, au titre de l'année 2010, 1 940 152 €.

Une forte priorité est donnée au volet éducation avec un soutien aux 3 Programmes de Réussite Educative (Moulins - Montluçon - Cusset) : 800 000 €.

L'emploi est aussi une priorité (151 200 €) avec notamment le programme Mobilité des quartiers vers l'emploi, dans le cadre de la Dynamique Espoir Banlieues.

Le fonds de prévention de la délinquance constitue le 3<sup>ème</sup> axe mobilisant 295 109 € dont 199 250 € pour la vidéo protection.

En 2010, l'appui au CREPS Vichy-Auvergne pour la préfiguration d'un Pôle ressources régional « Politique de la ville » a été mis en place.

En outre, dans les ZUS et les territoires prioritaires des contrats de ville, pour améliorer les relations entre les habitants de ces quartiers et les services publics, ainsi que les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs, des adultes relais ont été recrutés dès 2007. Leur mission est la médiation : 11 sont en place fin 2010.

# L'Etat aux côtés du citoyen

## - C -

### Les séjours de cohésion sociale

Ces séjours s'adressent aux mineurs qui n'accèdent à aucune activité structurée durant la période des vacances d'été et s'inscrivent dans une démarche de développement social locale et d'animation de territoire.

Le cahier des charges prévoit l'obligation pour l'organisateur de faire appel aux artisans, commerçants et associations locales. Ainsi la mise en place d'activités éducatives participe au développement culturel, économique, à la mixité sociale, intergénérationnelle du territoire.

Après l'organisation d'un séjour de cohésion sociale à titre expérimental en 2009, la réussite de celui-ci a permis d'engager un partenariat avec le Conseil général. Ainsi, 5 séjours ont été organisés pour 170 enfants en 2010.

### Le CNDS au service de la cohésion sociale

Quelques actions remarquables ont été soutenues par le CNDS en 2010 à ce titre :

- projet du Comité Départemental Olympique et Sportif d'initiation à la pratique sportive pour les femmes en situation précaire à Moulins, Vichy et Montluçon

- intervention du comité départemental éducation physique gymnastique volontaire en milieu carcéral
- mise en place de séances de gymnastique par la gymnastique volontaire dans un foyer accueillant des femmes en grande détresse
- ASPTT Moulins canoë-kayak : construction d'un ponton, achat de bateaux, ergomètre et machine à pagayer (crédits CNDS quartiers prioritaires)

### Le CNDS en 2010 en Allier

c'est :

- **500 actions financées pour un montant de 520 887 €**
- **des aides à l'investissement (principal projet aidé en 2010 : piscine de Commentry)**

## - D -

### Les gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage adopté en 2003 prescrit les aires d'accueil à réaliser et à réhabiliter, leur destination, leur capacité et les communes d'implantation.

A la fin de l'année 2010, les trois aires de grands passages destinées aux grands rassemblements plutôt de courte durée sont en service.

Concernant les aires d'accueil, destinées à des séjours plus longs, 5 aires soit 165 places au total sont en service (Domérat, Commentry, Yzeure, Saint-Pourçain-sur-Sioule et Gannat).

L'aire d'Hauterive (16 places) est terminée et reste à mettre en service.

L'aire de Moulins (30 places) est en travaux et les trois aires de Saint-Yorre, Creuzier-le-Vieux et Saint Rémy-en-Rollat (40 places au total) sont financées, mais ne sont pas encore en phase opérationnelle (procédures administratives diverses en cours).



## IV - L'accès au logement et à l'hébergement

### Le plan départemental de l'habitat

Même s'il n'existe pas de véritable tension sur le logement dans l'Allier, ce domaine reste une priorité.

Après son adoption en 2009, le plan départemental de l'habitat qui arrête les orientations pour les 6 ans à venir a vu ses premières réalisations opérationnelles en 2010, notamment la mise à disposition des collectivités locales d'un centre de ressources collégial et inter-organismes pour les aider à l'émergence de leurs projets d'habitat.

### L'accompagnement des organismes bailleurs sociaux dans l'élaboration de leurs conventions d'utilité sociale

La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 a rendu obligatoire, pour chaque organisme HLM et société d'économie mixte gérant des logements locatifs conventionnés, la contractualisation, avec l'Etat et certaines collectivités territoriales, d'engagements au travers de la signature d'une convention d'utilité sociale (CUS).

Au cours de l'année 2010, les services de l'Etat ont ainsi accompagné les cinq bailleurs HLM ayant leur siège social dans le département de l'Allier

dans l'élaboration de leur CUS. Il s'agit d'un véritable projet d'entreprise qui englobe la totalité de leur champ d'action/stratégie patrimoniale, politique sociale ainsi que des engagements en matière de qualité de service rendu aux locataires.

### Le logement

Au titre de la convention de délégation des aides à la pierre au Département, sept avenants de gestion annuelle ont été signés en 2010 pour préciser les dotations financières déléguées au Conseil général avec la répartition des objectifs des parcs publics et privés.

Les différents résultats de l'année 2010 se résument comme suit :

► **Logement social** - dotation consommée : 573 900 €

	Objectifs	Logements financés
PLUS/PLAI/PALULOS communales	174	151
PLS	-	112
Total logements	-	263

► **Logement privé (Anah)** - dotation consommée : 4 724 589 €

	Objectifs	Réalisés
Logements locatifs conventionnés (hors habitat indigne ou très dégradé)	81	110
Logements locatifs « Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé »	78	89
Logements occupés par leurs propriétaires « Précarité énergétique et adaptation des logements »	768	556
Logements occupés par leurs propriétaires « Lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé »	62	47

# L'Etat aux côtés du citoyen

## ► Les projets de rénovation urbaine

Les importants projets de rénovation urbaine conduits, avec le soutien financier de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), dans les agglomérations de Montluçon et de Moulins-Yzeure se sont poursuivis en 2010.



## L'accès au logement

### ► Le droit au logement opposable (DALO)

Pour les personnes dont les démarches pour louer un logement ou pour se maintenir dans le logement n'ont pas abouti, la loi du 5 mars 2007 a institué le droit au logement opposable.

En 2010, 37 recours ont été déposés auprès de la commission de médiation qui s'est réunie 8 fois au cours de l'année.



Au total, 35 dossiers ont été examinés par les membres de la commission dont 32 pour une demande de logement et 3 pour un hébergement.

La totalité des personnes ayant été reconnues prioritaires a pu être relogée ou maintenue dans les lieux.

### ► L'instance unique

Cette instance de concertation a été mise en place par le comité responsable du plan départemental d'action du logement des personnes défavorisées (PDALPD) afin de rendre plus efficace et de coordonner les dispositifs d'attribution et les besoins en logement des personnes relevant du PDALPD.

L'instance unique, co-pilotée par l'Etat et le Conseil général, s'est réunie 7 fois au cours de l'année 2010.

Sont étudiés en son sein les dossiers suivants : accords collectifs, examen technique DALO, entrées en maisons relais, expulsions, entrées en logement du programme social thématique (logements privés très sociaux).



## ► La transformation de la CDAPL en commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions

La commission départementale des aides publiques au logement :

- décide de maintenir ou de suspendre le versement de l'APL (aides personnalisées au logement) en cas de situation d'impayés de loyer
- se prononce sur les demandes gracieuses de remises de dettes en cas de trop perçu d'APL
- statue sur les contestations des allocataires concernant les droits APL

Elle joue un rôle important dans la prévention des expulsions.

En 2010, la CDAPL a traité 3 805 dossiers dont 3099 en impayés locatifs et 661 remises de dettes APL.

La mission et le fonctionnement de cette commission sont redéfinis avec la création de la commission départementale de coordination des actions de prévention des expulsions.

# L'Etat aux côtés du citoyen



## ► La négociation du plan départemental accueil hébergement insertion

La loi de mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion a imposé la création, dans chaque département, d'un Plan Départemental d'Accueil d'Hébergement et d'Insertion des personnes sans domicile.

L'objectif du PDAHI est d'être un outil stratégique permettant de renouveler la conception de la prise en charge et de l'accompagnement des personnes en situation de précarité.

Piloté par l'Etat, ce document, élaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des partenaires intervenant dans le domaine de l'accueil de l'hébergement et de l'insertion, définit trois actes stratégiques forts :

- s'inscrire dans l'objectif du logement d'abord
- organiser l'offre pour mieux prendre en compte les besoins des personnes démunies

- améliorer l'orientation et assurer la continuité de la prise en charge des personnes qui sollicitent le dispositif d'hébergement

Le PDAHI est inclus dans le Plan Départemental d'Action du Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD). Il a été validé par le comité responsable du PDALPD le 24 janvier 2011. Il fait l'objet d'une synthèse régionale ainsi que d'une évaluation régulière.

## La mise en œuvre du Système Intégré d'Accueil et d'Orientation pour un meilleur service de l'utilisateur des structures d'hébergement

Mis en place conformément à la loi de mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions, le SIAO constitue un véritable service public de l'hébergement et de l'accès au logement créé en septembre 2010. Il est fondé sur trois principes fondamentaux : la continuité de la prise en charge des personnes, l'égalité du service rendu et l'adaptabilité des prestations aux besoins des personnes.



## V - Les relations avec le citoyen

### - A - La modernisation du recouvrement de l'impôt

La citoyenneté s'exprime aussi par l'impôt comme le souligne l'article 13 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen « Pour l'entretien de la force publique et pour la dépense de l'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens en raison de leur faculté ».

Les services de l'Etat sont chargés d'assurer l'assiette, le recouvrement et le contrôle des impôts dus par les particuliers et les professionnels.

Les services en charge de l'impôt sont un des éléments essentiels de la relation entre l'Etat et le citoyen. Depuis plusieurs années, ils mettent en œuvre avec constance une modernisation de cette relation.

Quelques illustrations de l'action conduite à ce titre en 2010 :

- la poursuite du développement de la télédéclaration de l'impôt sur le revenu

- l'achèvement de la mise en place du plan départemental du guichet fiscal unique pour les particuliers et la création du pôle de recouvrement spécialisé
- l'accompagnement fiscal spécifique suite à la mise en place du revenu de solidarité active (RSA) (conséquences en matière d'exonération de redevance audiovisuelle, de prime pour l'emploi, etc.)

### - B - La citoyenneté et la nationalité

#### Naturalisation, titres d'identité et passeports

2010 a été l'année de la réorganisation des procédures d'instruction des demandes de naturalisation avec de nouvelles relations entre préfecture et sous-préfectures.

Les requérants sont en majorité des ressortissants du Maghreb (marocains et algériens), du Portugal et de la Turquie.

137 décrets de naturalisation ont été notifiés cette même année.

36 personnes ont obtenu la nationalité française à la suite d'un mariage.

Deux cérémonies d'accueil des nouveaux français ont été organisées en 2010. Au cours de ces cérémonies, après les avoir accueillis par un discours de bienvenue et leur avoir présenté un film sur la citoyenneté française, le Préfet a remis aux nouveaux français, en plus du document officiel d'accès à la nationalité française, une brochure sur leurs droits et devoirs, une lettre du Président de la République, la Déclaration des Droits de l'Homme, un extrait de la constitution et le texte de la Marseillaise.



Après la refonte des procédures de délivrance des passeports en 2009, le nouveau dispositif a été opérationnel en 2010 permettant la délivrance de 936 passeports à nos concitoyens de l'Allier.

La préfecture et les sous-préfectures ont enfin établi 30 606 cartes nationales d'identité en cette année 2010.



# L'Etat aux côtés du citoyen

## - C -

### L'application du droit des étrangers

1 341 titres de séjour ont été délivrés en 2010. Ce chiffre est en diminution par rapport à l'année 2009 en raison de la mise en place du visa long séjour valant titre de séjour qui permet principalement aux étudiants, conjoints de Français et travailleurs de ne demander un titre de séjour qu'au bout de la première année passée en France.

60 refus de séjour ont été prononcés dont 56 assortis d'une obligation de quitter le territoire français.

1 arrêté d'expulsion a été prononcé.

24 étrangers en situation irrégulière ont été reconduits dans leur pays d'origine.



## - D -

### Le citoyen automobiliste

Le nouveau système d'immatriculation des véhicules (SIV), mis en place en 2009 est désormais pleinement opérationnel.

Il concerne aussi bien les véhicules neufs que les occasions. 71 professionnels sont habilités à effectuer des opérations dans le SIV. Sur les 77 171 opérations d'immatriculations opérées en 2010 (immatriculations, changement d'adresse et corrections), 76 % ont été réalisées par la préfecture et les sous-préfectures et 24 % par les professionnels habilités.

En 2010, 3 927 permis de conduire ont été délivrés en 2010 pour un total de 14 867 permis de conduire établis (primatas, duplicatas, échanges de permis étrangers, réédition de permis après visite médicale ou infraction).

## - E -

### Les jeunes et la citoyenneté : la mise en place du service civique

Le dernier trimestre 2010 a constitué la période de lancement du service civique.

Toutes les mairies et plus de 1 000 associations ont été informées.

Un comité de pilotage du dispositif a été constitué et réuni dans chacun des arrondissements sous la conduite de la préfecture et des sous-préfectures.

Des réunions d'information à l'attention des collectivités locales et associations ont été organisées par arrondissement. Des informations ont été données lors d'assemblées générales d'associations.

Une trentaine de structures se sont déplacées dans les locaux de la DDCSPP et une cinquantaine l'ont sollicitée par téléphone pour obtenir des renseignements sur le dispositif.



## L'Etat en soutien du territoire

I - Appui au développement économique de l'Allier et à l'emploi .....	p.	27
II - Contribuer à aménager l'Allier : les grands projets d'infrastructures .....	p.	31
III - Valoriser le dynamisme de l'Allier rural .....	p.	35
IV - La préservation et la valorisation du patrimoine .....	p.	38

# L'Etat en soutien du territoire

## I - Appui au développement économique de l'Allier et à l'emploi



### - A - L'emploi : une priorité de l'Etat

#### Une stabilisation du marché du travail

Le taux de chômage dans l'Allier s'établit à 9,3 % (données 4<sup>ème</sup> trimestre 2010).

14 185 demandeurs d'emploi de catégorie A (personnes sans emploi immédiatement disponibles) ont été recensés en Allier au 31 décembre 2010, soit une augmentation de 1,8 % sur un an. Fin décembre 2009 l'augmentation sur un an était de 15,4 %. Ainsi, même si la demande d'emploi a continué à augmenter sur l'année, le département a pourtant enregistré une décélération à partir de septembre/octobre 2010.

L'évolution de la demande d'emploi des chômeurs longue durée (CLD) reste une préoccupation avec une évolution annuelle de 10,7 % sur 12 mois en décembre 2010, avec une

tendance à la stagnation de l'évolution à la hausse puisque l'année 2009 avait été marquée par une augmentation de 26,8 % des CLD sur un an.

Point très positif, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi de moins de 25 ans a diminué de 6,7 % sur cette même période en Allier.

Signe de reprise du marché du travail, le nombre d'intérimaires a augmenté de 26,1% sur un an (en données corrigées des variations saisonnières CVS Source Pôle Emploi). Dans l'Allier, comme au niveau national, c'est le dynamisme de l'intérim qui a permis de recréer de l'emploi en 2010.

#### Les contrats aidés

La forte mobilisation du service public de l'emploi au profit de la prescription des contrats aidés a contribué de manière essentielle à la politique de l'emploi en Allier.

Au 31 décembre 2010, 2 202 contrats aidés CAE avaient été prescrits dans le secteur non marchand, soit un objectif annuel dépassé.

S'agissant du secteur marchand, 702 contrats CIE ont été enregistrés, soit un objectif annuel atteint à 101 %.

Une convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) Etat/Conseil

général prévoyant un volume de 300 CAE et 170 CIE au titre de l'année 2010 a pu être mise en œuvre.

Par ailleurs, une expérimentation portant sur 76 CAE à conclure par les collectivités territoriales via une convention de partenariat Etat/Pôle Emploi/Centre de gestion des collectivités territoriales entre le 1er juin 2010 et le 30 juin 2011 a été mise en place dans l'Allier afin de favoriser la mobilisation des contrats aidés plus particulièrement par les plus petites collectivités territoriales. A fin décembre 2010, 71 conventions avaient d'ores et déjà été négociées démontrant ainsi le succès du partenariat mis en place.

#### Les jeunes et l'alternance

La diminution de la demande d'emploi des jeunes de moins de 26 ans a été atteinte notamment grâce à l'alternance, dispositif qui a permis l'enregistrement de 1 913 contrats d'apprentissage, (dont 49 pour le secteur public) et de 402 contrats de professionnalisation

Des moyens financiers complémentaires accordés dans le cadre du plan de relance gouvernemental ont permis aux 3 missions locales de mettre en place des actions expérimentales (Déclic Emploi, Déclic Mobilité...).

## L'Etat en soutien du territoire

Ils favorisent ainsi la mise en place d'un accompagnement innovant réalisé par des prestataires externes en faveur des publics accompagnés dans le cadre du CIVIS.

294 jeunes ont pu ainsi quitter ce dispositif pour un emploi durable.

### **L'insertion par l'activité économique**

L'Insertion par l'Activité Economique (IAE) est un maillon essentiel de la politique de lutte contre les exclusions et une transition efficace entre l'exclusion du marché du travail et l'emploi durable.

Ainsi en 2010, les conventions passées par l'Etat à ce titre se traduisent pour :

- les Associations Intermédiaires (AI) par un taux de sortie vers l'emploi de 51,29 %
- les Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI) par un taux de sortie vers l'emploi de 72,55 %
- les Entreprises d'Insertion (EI) par un taux de sortie vers l'emploi de 35,71 %
- les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) par un taux de sortie vers l'emploi de 51,29 %

Ces actions correspondent à un montant total de crédits de l'Etat de 1 405 880 € pour 5 841 salariés en insertion pour 566 Equivalent Temps Plein.

Il est à noter que le pilotage de l'activité par l'insertion économique s'effectue dans l'Allier, en co-intervention Etat/Conseil général, notamment avec la conduite du conseil départemental de l'IAE, en exécution du plan d'action départemental de modernisation de l'IAE lancé à partir de 2008 dans le département.

### **Les Services d'Aide à la Personne**

L'année 2010 aura vu s'instaurer une simplification dans le régime de l'agrément, la plupart des activités passant sous le régime déclaratif. Seuls quelques secteurs (garde d'enfants, services aux personnes dépendantes) continuent à relever du régime agréé.

Le département de l'Allier compte, au 31 décembre 2010, 164 organismes agréés de services à la personne : 106 relèvent de l'agrément simple, 58 de l'agrément « qualité ».

Les créations concernent essentiellement des entreprises privées : sur 32 nouvelles structures avec un agrément simple, seules deux structures sont des associations (les 30 autres étant soit des SARL, soit des entreprises individuelles dont 14 auto-entrepreneurs).

Au 31 décembre 2010, 73 structures agréées intervenaient au titre des services à la famille, 76 au titre des services aux personnes dépendantes et 143 au titre des services de la vie quotidienne (une même structure pouvant intervenir à plus d'un titre).



### **- B - Le soutien aux entreprises**

#### **Réagir aux difficultés en aidant à revitaliser l'économie locale**

En Allier, une nouvelle baisse des effectifs salariés a été relevée en 2010 (- 1,8 %), le secteur industriel accusant la plus forte baisse avec - 4,2 % d'emplois sur un an contre - 0,8 % pour le secteur tertiaire.

Dans le contexte de crise, les services de l'Etat ont poursuivi leur mobilisation pour accompagner les entreprises en difficulté.

Ainsi l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) a accompagné 2 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) représentant 101 suppressions d'emplois, auxquels se sont ajoutés 3 dossiers de licenciements économiques collectifs pour 90 salariés sans PSE.

Les licenciements pour motif économique ont donné lieu à la mise en place de :

## L'Etat en soutien du territoire

- 9 cellules de reclassement pour 127 salariés représentant une participation financière de l'Etat de 285 000 € pour les 9 cellules qui ont été financées
- 15 conventions d'allocation temporaire dégressive pour 346 salariés bénéficiaires (permettant la prise en charge d'une partie du différentiel de salaire entre l'ancien emploi supprimé et le nouveau poste occupé par le salarié), représentant une participation financière prévisionnelle de 1 421 000 €
- 17 conventions d'allocation spéciale de préretraite du FNE pour 27 salariés bénéficiaires

### Le chômage partiel

En 2010, la mobilisation des services de l'Etat s'est poursuivie pour accompagner les entreprises en situation de chômage partiel. Toutefois la forte progression de celui-ci enregistrée en 2009, s'est largement atténuée en 2010 dans l'Allier.

Pour l'année, le total des heures de chômage partiel autorisées s'est élevé à 1 174 000 (deux fois moins qu'en 2009) soit 29 % de la région Auvergne, pour une enveloppe globale de 4 297 000 €. Le chômage partiel a ainsi concerné plus de 7 000 salariés pour 152 entreprises soit 48 % des effectifs des entreprises recourant à cette mesure alternative au licenciement économique.

De janvier à fin décembre 2010, on dénombre 12 nouvelles conventions et 15 renouvellements de conventions d'Activité Partielle de Longue Durée (APLD), permettant d'une part une amélioration de la prise en charge financière des heures chômées pour l'entreprise et d'autre part une amélioration de l'indemnisation pour les salariés en sous-activité. Ces 27 conventions ont concerné 1 564 salariés pour une participation financière de l'Etat supérieure à 1 M€.

### Des conventions de revitalisation

#### ► Dans le bassin d'emploi de Moulins, conventions de revitalisation JPM-Manitowoc

Les entreprises JPM et Manitowoc situées à Avermes ont été sollicitées, suite à la réorganisation de leurs activités entraînant de nombreux licenciements, pour mettre en œuvre un dispositif d'actions de revitalisation afin de contribuer à la création d'emplois sur le territoire de l'arrondissement de Moulins.

L'aide consiste en une subvention de 3 000 € par emploi créé sur la base du nombre d'emplois programmés à 3 ans.

#### Bilan fin 2010 :

##### JPM :

Objectifs : 375 000 € et 125 emplois prévus

Projets validés fin 2010 : 330 000 € et 112 emplois programmés

##### Manitowoc :

Objectifs : 393 000 € et 131 emplois prévus

Projets validés fin 2010 : 297 000 € et 99 emplois programmés

La mise en œuvre se poursuit en 2011.

#### ► Dans le bassin d'emploi de Montluçon, Fonds VIVENDI

##### Objectif :

Favoriser la création d'au moins 250 emplois ETP sur 3 ans dans le bassin d'emploi de Montluçon.

Le périmètre d'intervention de la mission Vivendi se compose de 92 communes situées à l'ouest du département de l'Allier, regroupées au sein du pays de la vallée de Montluçon et du Cher.

##### Dispositif :

- Fonds d'avances remboursables de 3 millions d'€ (prêts à taux zéro)
- Prime à l'emploi d'aide à l'implantation de projets exogènes de 4 000 € par emploi net créé, dans la limite de 200 000 €
- Budget de conseil d'appui aux entreprises en demande d'expertise à hauteur de 100 000 € pour favoriser la mise à disposition d'expertises au bénéfice de projets à fort potentiel de croissance

## L'Etat en soutien du territoire

- Budget d'aides directes à hauteur de 400 000 € pour accompagner les entreprises en création, en phase de reprise, ou de développement dans la limite de 4 000 € par emploi net créé

### *Bilan fin 2010 :*

Aides directes : 4 entreprises pour un montant total de 290 000 €

Avances remboursables : 3 entreprises pour un montant total de 290 000 €

Aides au conseil : 1 entreprise pour un montant total de 20 000 €

### ► **Fonds National de Revitalisation des Territoires (FNRT)**

Ce dispositif vise à accompagner des entreprises situées sur le territoire « Sud Allier » : les communautés de Varennes-Forterre, du pays Saint-Pourcinois et du bassin de Gannat ainsi que la communauté d'agglomération de Vichy, soit 81 communes.

Les entreprises porteuses de projets de développement ou de reprise d'activité sont soutenues sous la forme de prêts sans garantie et le cas échéant, de manière accessoire, par des crédits d'assistance technique afin de les aider à formaliser des projets. Une enveloppe de 1,5 M€ a été accordée. Elle a permis de contribuer au financement de 6 projets de développement représentant un investissement de 17,6 M€.

Ce crédit ayant été entièrement consommé, le fonds a été abondé de 1 M€ supplémentaire.

### **Faciliter le financement de la sauvegarde et du développement des entreprises locales**

#### ► **La médiation du crédit**

Le dispositif de médiation du crédit a été renouvelé pour 2 ans, soit jusqu'en 2012.

La cellule opérationnelle de suivi (COS) composée du Préfet, du TPG, et du directeur de la Banque de France a tenu 11 réunions en 2010 et a examiné 207 saisines de médiation depuis le début du dispositif, ce qui a impacté 1 836 emplois. Tous les secteurs d'activité ont été concernés, le plus touché étant le secteur du commerce au sens large. Les très petites entreprises ont été majoritaires.



#### ► **Renforcement de la trésorerie des entreprises**

Le mécanisme relatif à l'octroi de délais de paiement par la Commission des Chefs de Services Financiers et des représentants des organismes de Sécurité Sociale (CCSF) s'est poursuivi. Ainsi, la commission composée des créanciers fiscaux et sociaux a eu à traiter 24 dossiers en 2010 pour des entreprises de tailles très variées. Les demandes de plans d'échelonnement des dettes fiscales

et sociales ont concerné tous les secteurs de l'activité économique et ont donné lieu à des plans amiables.

#### ► **Accélération du paiement des dépenses de l'Etat et des collectivités aux entreprises**

Le secteur public local s'est inscrit dans un objectif de réduction du délai maximal de paiement.

Pour les marchés publics lancés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2010, l'objectif était d'atteindre un délai de 30 jours, pour un délai de 35 jours au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Le délai global de paiement, exprimé différemment à compter de 2010, est de 24,63 jours pour le département de l'Allier. Quant au délai moyen de paiement du comptable, il est de 5,10 jours.

Pour les dépenses de l'Etat payées dans l'Allier, le délai global de paiement s'est établi à 17,24 jours. Le délai moyen de paiement du comptable est de 2,56 jours en 2010.

#### ► **Remboursement anticipé ou accéléré de créances fiscales de l'Etat**

Dans le cadre du plan de relance de l'économie reconduit par le gouvernement en 2010, les services locaux de la direction générale des finances publiques ont procédé au cours de l'année au remboursement anticipé du crédit d'impôt recherche pour soutenir la trésorerie des entreprises qui innovent.



## II - Contribuer à aménager l'Allier : les grands projets d'infrastructures

### - A - Les routes

L'année 2010 a été marquée d'une part, par la poursuite du programme important de travaux sur la RN 7 et la RCEA, dans le cadre du PDMI, et d'autre part, par l'organisation et le déroulement du débat public relatif à l'accélération de la mise à 2 x 2 voies de la RCEA.



#### Les travaux d'investissement routier en 2010

Le montant total des dépenses réalisées en 2010 dans le cadre des chantiers routiers s'élève à 45,7 M€.

Les 6 chantiers les plus importants concernent :

- l'achèvement de la déviation de Quinssaines pour un montant de 4,25 M€. Cette section de la RCEA a été mise en service fin juin 2010

- la poursuite des travaux de mise à 2 x 2 voies du contournement de Montluçon pour un montant de 11,6 M€. Une première section entre l'échangeur de Quinssaines et l'échangeur de Chateaugay a été mise en service fin juin 2010 en même temps que la déviation de Quinssaines. Les travaux de terrassements et de chaussée ont été en grande partie réalisés sur la section comprise entre les échangeurs de Chateaugay et du Pont des Nautes

- les travaux de doublement de la chaussée entre le Montet et Cressanges se sont terminés fin décembre 2010. Les travaux de terrassement et d'assainissement concernant la création d'une nouvelle chaussée entre Cressanges et Bresnay ont été engagés dès le début de l'été 2010. Le montant des travaux réalisés sur ces 2 sections s'élève à 11 M€

- concernant la déviation de Villeneuve-sur-Allier sur la RN 7, les travaux de construction de l'ensemble des ouvrages d'art ont été engagés à l'automne 2010 pour un montant de 7 M€

- les travaux de terrassements de l'aménagement de la RN 7 entre Saint-Prix et le département de la Loire ont été achevés et la

construction des 3 derniers ouvrages d'art engagés pour un montant de dépenses de 7,5 M€ en 2010

- pour la déviation de Varennes-sur-Allier, les travaux d'ouvrage d'art engagés en 2009 ont été achevés pour un montant de 2 M€. Des études spécifiques environnementales (inventaire faune-flore et mesures compensatoires) ont été engagées mi-2010 et permettront de définir les prescriptions à mettre en œuvre dans le cadre des travaux de terrassement devant être engagés en 2011

#### ► RCEA - Accélération des travaux de mise à 2 x 2 voies

La RCEA, pour sa section comprise entre Montmarault dans l'Allier et Châlons-sur-Saône/Mâcon en Saône-et-Loire, est un axe national structurant. Il est également aussi essentiel pour le développement économique des deux départements qu'elle traverse.

Son aménagement à 2 x 2 voies n'est à ce jour réalisé que sur 30 % de son linéaire.

Afin d'accélérer la réalisation de l'aménagement de cet itinéraire, l'Etat a proposé un scénario de mise en concession.

## L'Etat en soutien du territoire

Le 15 février 2010, le ministre des transports a saisi la commission nationale du débat public (CNDP).

Le 7 avril 2010, la CNDP a décidé de soumettre ce projet à un débat public et d'en assurer l'organisation.

Le débat s'est déroulé à partir du 4 novembre 2010. Préalablement, le dossier du maître d'ouvrage a été établi par les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne et Bourgogne, l'Auvergne en a assuré le pilotage. La commission particulière s'est quant à elle attachée à recueillir les attentes des principaux acteurs du terrain (élus, chambres consulaires, associations ...).

Un budget spécifique de 1,4 M€ a été mis en place et a permis de réaliser les études préalables nécessaires à la constitution du dossier du maître d'ouvrage et assurer la logistique liée à l'organisation et la communication propres au débat.

Ce débat a été marqué par une très forte mobilisation du public et des acteurs locaux. La décision gouvernementale devrait intervenir le 29 juin 2011.

### ► **Desserte de Vichy**

L'enquête publique relative au prolongement de l'autoroute A 719 sur environ 14 km (jusqu'à Bellerive-sur-Allier) a eu lieu en février 2010. La commission d'enquête a exprimé un avis favorable à cet important projet d'infrastructure routière.

Une décision d'utilité publique (DUP) devrait intervenir prochainement.

S'agissant du contournement nord-ouest, sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat, les premiers financements des études ont été annoncés.



## - B - Le ferroviaire

### ► **L'aménagement du pôle d'échange intermodal de Moulins**

Après réalisation des travaux d'aménagement des PEI de Vichy et Saint-Germain des Fossés, un protocole d'accord a été conclu pour celui de Moulins en février 2010 pour un programme représentant un coût de 6,4 M€.

Le réaménagement complet de la gare de Moulins associe Moulins Communauté, RFF et la SNCF.

L'Etat, le Conseil général, le Conseil régional et les fonds européens du FEDER apportent leur appui financier.

Le chantier est engagé et illustre l'appui que l'Etat apporte en Allier à la modernisation du transport collectif.

### ► **La modernisation des lignes ferroviaires**

L'Etat a poursuivi en 2010 son intervention en faveur de la modernisation des lignes ferroviaires en application des engagements pris au titre :

- du contrat de projets Etat-Région en Auvergne
- du plan rail Auvergne

Les chantiers ont intéressé des ouvrages de franchissement sur l'axe Paris - Moulins - Vichy - Clermont-Ferrand dans la traversée du département, ainsi que la rénovation des voies Gannat - Montluçon et Montluçon - Bourges.

### ► **La perspective de la création de la LGV intéressant l'Allier**

A la demande du Gouvernement fin 2009, le préfet de région Auvergne a assuré le pilotage et la coordination de la réflexion et des études préalables à la définition du projet de création d'une liaison à grande vitesse Paris - Orléans - Clermont-Ferrand - Lyon. Un tel projet intéresse tout particulièrement l'Allier.

Ces études et cette concertation se sont déroulées en 2010 en associant les principaux représentants élus et socio-économiques du département.

## L'Etat en soutien du territoire

L'année 2010 a permis de préparer un dossier de saisine de la commission nationale du débat public en identifiant plusieurs scénarios possibles de réalisation et de desserte.

La commission nationale du débat public a estimé que le projet présentait un caractère d'intérêt national et a désigné une commission particulière en charge de ce dossier.

Le débat public sur la future LGV devrait donc avoir lieu dans les prochains mois.

- C -

### La mise en œuvre du volet territorial du contrat de projets Etat-Région (CPER)

Le CPER 2007 - 2013 comporte un volet territorial qui pour l'Allier correspond à la mobilisation de 5 M€ de crédits de FNADT au profit de la réalisation d'équipements structurants.

Il permet en premier lieu de conforter la vocation logistique de l'Allier.

En 2010, l'Etat a ainsi contribué au financement du centre routier et logistique de la Loue dans l'agglomération montluçonnaise (1 250 000 €), et du centre de Lapalisse (500 000 €).

Les services de l'Etat ont accompagné la communauté d'agglomération de Moulins dans la définition du projet de LOGIPARC. Cet équipement, également inscrit au volet territorial du CPER, bénéficiera d'une aide de 1 M€.

Afin d'assurer la valorisation du patrimoine de l'Allier, une aide au titre de ce volet a également été apportée au Conseil général afin de poursuivre la réhabilitation du château des ducs de Moulins.

Enfin, les négociations ont été engagées afin de réviser à mi-parcours ce volet territorial du CPER, ce qui devrait permettre d'aboutir à la signature d'un avenant en 2011.

- D -

### L'urbanisme face à de nouvelles exigences

Le développement du territoire par l'accueil de nouvelles activités, de nouveaux habitants, ou la réalisation d'équipements, implique que soit mise en place une politique de gestion des espaces et de l'urbanisme. La définition des projets et leur réalisation seront d'autant plus rapides que les collectivités auront su se doter des outils utiles en termes d'aménagement foncier et de règles d'urbanisme.

C'est pourquoi les services de l'Etat incitent et accompagnent toutes les démarches de mise en place de tels documents d'urbanisme.

### Schémas de cohérence territoriale (SCOT) et plans locaux d'urbanisme (PLU)

#### ► SCOT de Vichy Val d'Allier

En février 2010 a été lancée la démarche SCOT intéressant l'agglomération de Vichy.

En novembre 2010, le diagnostic (document de travail) et l'état initial de l'environnement ont été présentés par le bureau d'études aux personnes publiques associées

#### ► SCOT du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

En 2010, la démarche SCOT, conduite par le Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, dont le diagnostic avait été présenté en 2009, se poursuit avec l'approfondissement du projet d'aménagement et de développement durable (PADD), et l'étude de l'état initial de l'environnement.

Le projet de PADD, soumis à concertation fin 2010, a été validé début 2011.

# L'Etat en soutien du territoire

## ► SCOT de l'agglomération Moulinoise et SCOT du bassin de Gannat

Les travaux d'élaboration de ces SCOT se sont poursuivis.

Les enquêtes publiques se sont déroulées fin 2010/début 2011.

## ► Plans Locaux d'Urbanisme

130 communes en Allier sont couvertes par un PLU ou une carte communale.

En 2010, 9 PLU ont fait l'objet d'une procédure d'élaboration et 5 sur ces 9 PLU ont été approuvés.

Durant cette année, 25 PLU (ou POS) sont en cours de révision.

## Un volet spécifique de l'urbanisme : l'aménagement commercial

La commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) est composée du Préfet, de cinq élus, de trois personnalités qualifiées en matière de consommation, de développement durable et d'aménagement du territoire. La CDAC intervient pour toutes créations ou extensions de commerce dont la surface de vente totale atteint 1 000 m<sup>2</sup>.

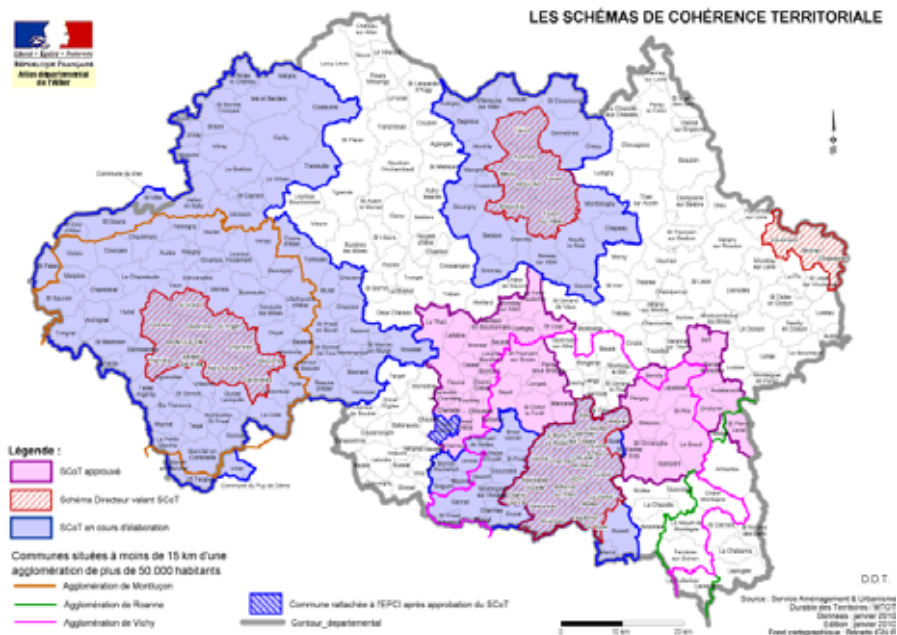
En 2010, la CDAC s'est réunie à 10 reprises ; elle a examiné et autorisé 8 dossiers de commerces de détail représentant un total de 25 317 m<sup>2</sup> de surfaces de vente et un dossier cinématographique pour 1 226 fauteuils.

Sur l'ensemble du département, les demandes concernaient :

8 créations correspondant à : 6 ensembles commerciaux, 1 création de multiplex, 1 création d'un magasin de meubles.

2 dossiers concernaient l'extension de la surface de vente de magasins de commerce de détail dépassant le seuil des 1 000 m<sup>2</sup> par la réalisation du projet.

Sur ces 10 dossiers, 8 ont reçu un avis favorable : 2 un avis défavorable de la CDAC. 2 dossiers ont fait l'objet d'un recours en Commission Nationale d'Aménagement Commercial (CNAC), 1 dossier a été refusé par cette même commission, l'autre a été autorisé.



## III - Valoriser le dynamisme de l'Allier rural

L'organisation des assises du monde rural fin 2009 a mis en exergue une exigence de cohésion nationale et de solidarité territoriale permettant de garantir une égale prise en considération des besoins des populations vivant en espace rural ou urbain. Ces assises ont permis aussi d'affirmer que les territoires ruraux disposent de réels atouts pour assurer le développement d'activités économiques performantes s'inscrivant dans la nouvelle économie.

Les pôles d'excellence rurale illustrent cette capacité à promouvoir un espace rural dynamique grâce à des activités innovantes.

Construire l'espace rural de demain implique plus que jamais une agriculture de qualité et dynamique. L'action des services de l'Etat a donc en 2010 été fortement orientée vers le soutien à ces deux objectifs.

### - A - L'agriculture

#### Poursuite du plan de soutien à l'agriculture

Annoncé en octobre 2009 par le Président de la République, le plan de soutien exceptionnel à l'agriculture (PSEA) a permis, dans un contexte de crise, de soutenir de façon importante les exploitations agricoles les plus en

difficulté. Les soutiens ont été plus particulièrement orientés vers les éleveurs, les plus durement touchés par la crise.

Ce sont plus de 7,5 millions d'euros qui ont été injectés dans l'agriculture bourbonnaise en 2010 et début 2011 :

- prise en charge d'intérêts d'emprunts : 2 789 878 €
- prise en charge de cotisations sociales (MSA) : 1 507 905 €
- prêts de trésorerie : 1 254 755 €
- remise gracieuse de l'impôt foncier sur le non bâti : 422 048 €
- prise en charge partielle de la TIC (Taxe Intérieure de Consommation) : 1 664 321 €

#### Bilan de santé de la PAC

Le montant des aides payées aux exploitants de l'Allier en 2010 s'est élevé à 162,1 millions d'euros nets ; pour mémoire il était de 156,6 millions d'euros en 2009.



En 2010, l'application du bilan de santé de la PAC a introduit une réorientation des aides vers les éleveurs (soutien à l'herbe, aides aux ovins et aux caprins...).

Par ailleurs, certaines aides ont été découpées.

En complément, de nouvelles aides ont été créées :

- aide pour la production laitière de montagne
- aide aux veaux sous la mère et bio
- assurance récolte
- maintien de l'agriculture biologique
- aide supplémentaire aux protéagineux
- aide à la diversité de l'assolement

### - B - Le pôle d'excellence rurale

Initiée en décembre 2005, la politique des pôles d'excellence rurale vise à soutenir des projets cohérents, innovants et créateurs d'emplois en territoire rural. Ils s'appuient sur une démarche de partenariat public, privé prenant en compte le développement durable.



## L'Etat en soutien du territoire

Au titre du premier appel à projets national, 3 projets avaient été retenus en Allier :

- Excellence Bois en Montagne bourbonnaise
- Naturopôle en Val de Sioule
- Alliance Ville Campagne à Marcillat en Combraille

L'année 2010 a permis de mener à bien la dernière phase d'exécution de ces 3 premiers PER.

Au titre du nouvel appel à projets lancé fin 2009, trois nouveaux PER ont été retenus en Allier lors de la sélection nationale :

- « Développement d'une offre de mobilité durable en territoire rural » sous maîtrise du Conseil général sur le thème des transports dans l'espace rural
- la seconde phase du « Parc Naturopôle Nutrition Santé »
- « Cultiver la mémoire pour préparer l'avenir à Jaligny-sur-Besbre », sous maîtrise d'ouvrage de la communauté de communes Val-de-Besbre - Sologne bourbonnaise

Au titre d'un nouvel appel à projets fin 2010, deux projets supplémentaires ont été retenus début 2011 :

- « Valorisation et innovation par la réalité virtuelle » présenté par la communauté de communes du Pays Saint-Pourcinois
- le pôle de développement des métiers de la filière bois proposé par la communauté de communes de la Montagne bourbonnaise

L'Allier bénéficie donc de 5 PER au titre des 264 dossiers retenus en France pour cette vague 2010 - 2011.

La mise en œuvre de ces 5 nouveaux PER a été engagée dès 2011.

- C -

### La présence des services au public en milieu rural

L'Etat a poursuivi en 2010 l'appui apporté à la création de relais services publics polyvalents (RSP).

Désormais 5 RSP sont réalisés, labellisés et ouverts au public au Mayet de Montagne, à Huriel, à Lapalisse, au Donjon et au Montet. Un projet est en cours de réalisation à Marcillat-en-Combraille.





## L'Etat en soutien du territoire

A ce jour, l'Etat a consacré 740 000 € d'aides à la création des RSP en Allier dont 500 000 € pour le soutien au premier investissement et 240 000 € pour l'appui au démarrage du fonctionnement.

Ces RSP s'inscrivent dans la politique de labellisation nationale initiée par la DATAR au titre du réseau national « Relais Services Publics ».



La question de la présence médicale en zone rurale est également un sujet de préoccupation pour tous les partenaires locaux.

La mise en place de maisons de santé pluridisciplinaires s'effectue désormais dans un cadre juridique rénové par la publication de la loi du 21 juillet 2009 qui confie à l'Agence Régionale de Santé une pleine compétence en la matière.

L'Etat par ses aides financières apporte son appui aux initiatives des collectivités locales s'inscrivant dans la politique définie par l'Agence Régionale de Santé.

En 2010, un appui a été apporté à la création des maisons médicales d'Ainay-le-Château et de Chevagnes, poursuivant l'effort engagé à Montmarault et Le Donjon (534 500 € au total) les années précédentes.

### - D - La DETR (ex DGE/DDR)

A l'automne 2010, le Parlement, en adoptant la loi de finances pour 2011, a fusionné en une seule dotation (la dotation d'équipement des territoires ruraux - DETR) les anciennes dotations globale d'équipement (DGE) et dotation de développement rural (DDR).

En étroite liaison avec les commissions d'élus DGE et DDR, qui en fusionnant ont constitué la commission DETR, cette réforme a pu être mise en place immédiatement en Allier.

En 2010, le total cumulé des interventions DGE/DDR s'est élevé à 4 809 078 € permettant le financement de projets d'un coût d'investissement total de plus de 21 M€.

Plus de la moitié des aides ainsi attribuées contribuent à la réalisation de projets de création ou de modernisation d'équipements culturels ou sportifs, d'écoles et de centres d'accueil d'enfants.

Cet appui financier de l'Etat aux investissements des collectivités locales est essentiel à la modernisation des équipements locaux en zone rurale.

Selon les orientations adoptées par la commission d'élus, une priorité forte est accordée aux projets des collectivités rurales à faibles ressources.

Ainsi, pour une moyenne départementale de 13,7 €/an/habitant de concours DETR pour les communes éligibles de moins de 2 000 habitants de l'Allier, le niveau d'attribution atteint plus de 20 €/an/habitant pour celles qui ont un niveau de ressources inférieur à la moyenne.

Ceci concerne plus particulièrement les communes de l'espace rural, puisque le niveau d'attribution pour les communes rurales est supérieur à la moyenne (16,3 €/an/habitant).



## IV - La préservation et la valorisation du patrimoine

- A -

### Le patrimoine naturel et l'environnement

#### La politique de protection des captages prioritaires Grenelle

L'objectif est de limiter des pollutions diffuses de la ressource en eau potable pour éviter de mettre en place des traitements ou des mélanges avant la distribution, afin de respecter les normes de potabilité.

La procédure prévoit la prise d'un arrêté préfectoral déterminant, pour chaque captage, son aire d'alimentation et une zone d'action prioritaire à l'intérieur de cette aire.

Dans l'Allier, 10 zones de captages ont été retenues au titre de la politique Grenelle des captages prioritaires.



8 captages se situent dans la nappe alluviale de l'Allier et 2 dans la nappe alluviale de la Loire. Les 10 zones de captage concernées sont dans la zone vulnérable aux pollutions par les nitrates.

L'année 2010 a été mise à profit pour définir et valider les aires d'alimentation des captages et les zones d'action prioritaires. A partir de 2011, débutera la phase de discussion sur le programme d'actions à destination des agriculteurs qui sera basé sur une contractualisation volontaire. Il sera mis en œuvre à compter de 2012.

#### La gestion quantitative de la ressource en eau, la mise en place de l'organisme unique d'irrigation

Le département de l'Allier compte près de 360 irrigants pour environ 15 000 ha de surface irriguée, à 90 % du maïs.

Les récentes modifications du code de l'environnement sur la gestion des prélèvements pour l'irrigation agricole (décret du 20 décembre 2007 et circulaire en date du 30 juin 2008 sur la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvement d'eau et de gestion collective des prélèvements d'irrigation) ont introduit un dispositif visant à promouvoir et à bâtir une gestion collective structurée.

Elle doit permettre une meilleure répartition entre irrigants d'une ressource disponible mais limitée. Il s'agit notamment de confier la répartition des volumes d'irrigation à un organisme unique (OU). L'autorisation de prélèvement d'eau pour l'irrigation, sur le périmètre retenu, est délivrée à cet organisme unique.

La Chambre d'Agriculture a été désignée comme organisme unique de gestion collective des prélèvements agricoles sur l'ensemble du département de l'Allier par arrêté préfectoral en date du 16 octobre 2008.

L'évaluation du volume prélevable est de la compétence de l'Etat, si elle n'est pas prise en charge par la Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) présent sur le bassin versant, dans le cas où elle existe. Dans le cas où une zone de répartition des eaux existe, le SAGE a l'obligation de déterminer le volume prélevable et sa répartition entre les différents usages.

Dans le département, seul le bassin du Cher est classé en zone de répartition des eaux. Le SAGE Cher Amont a donc conduit, courant 2010, l'étude de définition du volume prélevable.

## L'Etat en soutien du territoire

Pour les autres bassins versants du département, une étude a été confiée au CETE sous maîtrise d'ouvrage de la DREAL, cette étude a également été conduite en 2010.

La Chambre d'Agriculture devrait donc commencer, début 2011, la préparation de son dossier de demande d'autorisation pluriannuelle, en s'appuyant sur les conclusions de ces deux études. L'objectif est que le dossier soit déposé, en septembre 2011, pour une mise en place effective de l'organisme unique dès la campagne d'irrigation 2012.

### **Le nouveau régime de l'évaluation des incidences Natura 2000, listes nationale et locale**

L'évaluation des incidences Natura 2000 est instaurée par le droit de l'Union européenne pour prévenir les atteintes aux objectifs de conservation des sites Natura 2000.

Des évolutions réglementaires récentes viennent élargir les modalités de mise en œuvre de l'obligation d'évaluation des incidences. En effet, le décret du 9 avril 2010 définit les activités (manifestations sportives, programmes, installations, ouvrages, travaux, ...) déjà concernées par une autorisation ou approbation préfectorale qui doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

Il instaure un nouveau dispositif qui s'articule autour de deux listes :

- une liste nationale fixée par le code de l'environnement. Elle comprend 29 catégories d'activités dont, à titre d'exemple, certaines Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les Schémas de Cohérence Territoriale, les plans simples de gestion forestière et certaines manifestations sportives. Cette liste est d'application obligatoire et progressive à compter du 1<sup>er</sup> août 2010
- une liste locale définie dans chaque département

Le travail d'élaboration du projet de liste locale a été engagé, en 2010, par les services de l'Etat, dans le cadre de la Mission Interservices de l'Eau (MISE) devenue depuis Mission Interservices de l'Environnement (MISEN).

Outre les aspects de préservation de la biodiversité, les exigences socio-économiques ont également été prises en compte. Ainsi, le projet de liste locale, dans l'Allier, se concentre sur les activités les plus impactantes pour les espèces et leurs habitats. De même, il a été retenu de limiter l'application de l'évaluation des incidences, sauf pour les schémas et les plans départementaux, aux stricts périmètres des sites Natura 2000.

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites réunie, le 10 décembre 2010, dans sa formation « nature », élargie à l'instance de concertation pour la

gestion du réseau Natura 2000 a émis un avis favorable sur le projet de liste locale devant être approuvé par arrêté préfectoral au premier semestre 2011.

### **La continuité écologique, politique des ouvrages prioritaires Grenelle**

Le rétablissement de la continuité écologique des cours d'eau (circulation des poissons migrateurs et transport suffisant des sédiments) est un enjeu important pour l'atteinte du bon état des masses d'eau à l'horizon 2015 comme défini par la Directive européenne Cadre sur l'Eau. Il est donc nécessaire d'engager la mise aux normes réglementaires des ouvrages sur les rivières classées afin de les rendre franchissables aux espèces piscicoles migratrices, à la montaison comme à la dévalaison. A partir de 2012, les ouvrages devront également permettre un transport suffisant des sédiments.

Des axes d'actions sont mis en place : une politique réglementaire avec la révision du classement des cours d'eau et une politique incitative avec les ouvrages prioritaires Grenelle.

### **► La révision du classement des cours d'eau**

Le système actuellement en place, qui sera révisé, comportait deux régimes : rivières réservées (loi de 1919) et cours d'eaux classés au titre de l'article L. 432-6 du Code de l'Environnement.

## L'Etat en soutien du territoire

Ces deux régimes disparaîtront en 2014 comme institué par le code de l'environnement dans son article L. 214-17. Le nouveau système de classement sera basé sur deux listes :

- la liste 1 qui est une liste « de préservation ». Elle regroupe tous les cours d'eau ou parties de cours d'eau sur lesquels la construction de nouveaux ouvrages faisant obstacles à la continuité sera interdite
- la liste 2 qui est une liste « plan d'actions ». Il s'agit des cours d'eau ou parties de cours d'eau sur lesquels il est nécessaire d'agir pour restaurer la continuité écologique. Une fois classés en liste 2, les propriétaires d'ouvrages auront 5 ans pour les rendre « transparents »

Un cours d'eau, pourra faire partie des deux listes : volonté de le préserver pour l'avenir en interdisant tout nouvel ouvrage faisant obstacle à la continuité et volonté d'agir sur les ouvrages en place faisant obstacle.

Cette révision du classement des cours d'eau est de la compétence du préfet coordonnateur de bassin avec une phase de concertation locale. La concertation dans le département de l'Allier a été menée de juin à septembre 2010. Les propositions de classement ont été transmises au préfet de bassin le 9 novembre 2010. L'adoption des listes définitives par le préfet coordonnateur de bassin est prévue pour fin 2011.

### ► **Ouvrages prioritaires Grenelle**

Devant l'importance du nombre d'ouvrages à traiter, l'action des services de l'Etat doit, dans un premier temps, être ciblée sur des ouvrages « points noirs » ou des sous bassins à enjeux migrateurs forts.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, il a été constitué pour le département de l'Allier, une liste de 71 ouvrages prioritaires.

Cette liste a été validée par le conseil d'administration de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (AELB) le 5 octobre 2010. Ces ouvrages pourront bénéficier d'aides majorées de la part de l'AELB, en particulier dans le cadre d'opérations collectives de type contrat territorial.

### ► **Les projets liés aux énergies renouvelables : doctrine départementale sur le photovoltaïque**

Dans le département de l'Allier, de nombreux projets éoliens et photovoltaïques ont émergé.

La direction départementale des territoires en suit l'avancement et en analyse la pertinence pour le compte du préfet, notamment au travers de l'instruction des permis de construire.



Pour en fixer le cadre et décliner au niveau départemental les lois Grenelle, l'Allier s'est d'ailleurs doté de doctrines en matière d'éolien et de photovoltaïque (approuvées par le Préfet et transmises aux élus respectivement en mai 2008 et en juillet 2010).

Enfin, il faut rappeler que la région Auvergne doit se pourvoir d'un schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE), en cours d'élaboration, au sein duquel un schéma régional éolien prendra place pour délimiter les zones disponibles à l'éolien.

Concernant les zones de développement éolien (ZDE), procédure déconnectée de l'instruction du permis de construire des éoliennes, seule la communauté de communes de la Montagne bourbonnaise en possède une, arrêtée par le préfet.

Neuf éoliennes sont en fonctionnement (celle de Saulzet et huit en Montagne bourbonnaise, sur le chemin de la Ligue), dix-sept autres bénéficient d'un permis de construire et vingt-deux sont en cours d'instruction.

Près de quarante-cinq projets de centrales solaires au sol ont été identifiés, à des degrés d'avancement cependant très différents. Treize projets ont fait l'objet d'un dépôt de permis de construire pour une puissance cumulée d'environ 78 MW.

## L'Etat en soutien du territoire

### - B -

### Le patrimoine historique et culturel

#### Le programme national des musées

Le gouvernement a adopté un programme national d'action en faveur des musées qui bénéficie à deux projets majeurs en Allier :

- l'extension du CNCS de Moulins
- le musée des musiques populaires de Montluçon

#### ► **Le centre national du costume de scène (CNCS) - Moulins**

L'Etat a pris l'initiative de créer à Moulins le centre national du costume de scène et de la scénographie, doté d'un statut d'établissement public de coopération culturelle (EPCC). L'Etat apporte un concours annuel de 1,5 M€ au financement du fonctionnement de cet EPCC.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2006, plus de 10 000 costumes et accessoires issus des collections de la Comédie Française, de l'Opéra national de Paris et du département des Arts et Spectacles de la Bibliothèque nationale de France sont conservés dans le superbe ensemble militaire du XVIII<sup>e</sup> siècle dit quartier Villars, classé au titre des monuments historiques.

En raison de la fragilité des matériaux, cette collection exceptionnelle est présentée de manière alternative par le biais d'expositions temporaires.

Quatre ans après son ouverture, le musée accueille plus de 60 000 visiteurs par an. Fort de ce succès, l'établissement gestionnaire prévoit l'aménagement d'un espace permanent consacré à la collection de Rudolf Noureev. La création de ce lieu d'exposition permanent permettra d'exposer et de conserver la collection importante de documents, d'objets, de mobiliers, d'œuvres d'art, de costumes ayant appartenu à l'artiste et donnée en 2009 au CNCS par la fondation Noureev. En préfiguration de ce lieu qui sera installé au sein du quartier Villars, une exposition a été consacrée à l'été 2009 au célèbre danseur.

Le projet d'espace Noureev a été défini en 2010 et devrait entrer en phase de réalisation en vue d'une ouverture en 2012.



#### ► **Le musée des musiques populaires - Montluçon**

Le musée de Montluçon s'est engagé dès les années 1990 dans la constitution d'une collection originale autour de la notion de musique « vivante », « populaire » et « actuelle ». La vocation du musée est de restituer l'histoire des courants musicaux à partir des contenus esthétiques (genres, répertoires

musicaux), ethnographiques (usages de la société, acteurs, esthétique du temps) et instrumental, de 1750 aux années 1990, non seulement par la présentation d'instruments, mais aussi par l'évocation des rapports sociaux liant musique et société : mode d'apprentissage, de transmission, d'expansion, du vernaculaire à la mondialisation, évocation du rapport au corps et à la danse, évocation des images de la musique via la télévision, internet.

Le projet prévoit le redéploiement des collections au sein de deux bâtiments : les hôtels Charnisay et Méchain, situés dans le centre ancien. L'un fera l'objet d'une rénovation contemporaine, l'autre, daté du XVIII<sup>e</sup> siècle, sera réhabilité. Les travaux de consolidation patrimoniale des bâtiments ont démarré durant l'été 2010.

Les actions conduites par les services de l'Etat en 2010, en appui au maître d'ouvrage ont permis l'inscription de ce projet dans le programme national musées.

#### Les monuments historiques

#### ► **La réhabilitation des monuments historiques**

L'Allier comporte un patrimoine monumental exceptionnel, présent tant au sein des villes que des espaces les plus ruraux. La diversité et l'intérêt de ce patrimoine en font un atout pour le développement économique, en particulier touristique du département.



## L'Etat en soutien du territoire

L'Etat intervient par sa politique de préservation et valorisation de ce patrimoine en raison :

- de sa mission qui consiste à veiller à la préservation du patrimoine commun de la nation à travers les siècles en assurant ou contribuant au maintien de ses éléments essentiels. A ce titre, l'Etat intervient en prenant les mesures réglementaires nécessaires, en contribuant au financement des travaux aux édifices appartenant aux collectivités, mais aussi en qualité de propriétaire d'édifices d'Etat (en Allier : la cathédrale de Moulins, le château de Chareil Cintrat, la Bible de Souvigny, etc.)
- du nécessaire appui financier aux propriétaires publics (collectivités locales) ou privés afin de garantir la réhabilitation effective des monuments. Ceci concerne tout particulièrement les communes les plus rurales dont les budgets communaux sont souvent sans commune mesure avec l'ampleur des chantiers à conduire
- du caractère essentiel de sa contribution au développement touristique et économique du département, ainsi que de la politique culturelle

En 2010, le concours financier de l'Etat aux travaux réalisés sur les monuments classés a dépassé le million d'euros en Allier.

Les chantiers 2010 ont concerné notamment les églises de :



- Chassenard
- Biozat
- Saulcet
- Montluçon
- La Celle
- Colombier
- Fleuriel
- Lafeline
- Saint- Pourçain sur Sioule
- le château fort de Hérisson
- le Prieuré de Souvigny, ...

### ► *La cathédrale de Moulins*

Les travaux ont également intéressé la cathédrale de Moulins.

Depuis sa construction, le massif occidental de cet édifice, à l'exception des flèches nord et sud déjà restaurées en 1995/1998, n'avait connu aucune restauration.

Elle présentait des altérations profondes des pierres calcaires qui généraient des ruptures et chutes de matériaux sur la voie publique.

Une opération de 1 643 000 € TTC a été prévue en quatre tranches budgétaires.

Les campagnes de travaux réalisées depuis 2004, ont permis d'achever la tranche ferme (registre supérieur, garde corps et combles) et les tranches conditionnelles (registre intermédiaire, rosace). La tranche 2008 portait sur la restauration du registre bas incluant les trois portails, et la façade en retour nord.

Le programme 2010 a porté sur la restauration des toitures de la nef. Cette opération est terminée.

L'achèvement des parties inférieures du massif occidental est acté pour le printemps 2011.





## L'Etat et les collectivités territoriales de l'Allier : vers la réforme territoriale

<b>A - Le contrôle de légalité .....</b>	<b>p. 44</b>
<b>B - Le contrôle budgétaire .....</b>	<b>p. 44</b>
<b>C - Les relations financières avec les collectivités territoriales .....</b>	<b>p. 45</b>
<b>D - L'appui et le conseil apporté par la DGFIP en matière financière .....</b>	<b>p. 46</b>
<b>E - Le transfert du parc .....</b>	<b>p. 46</b>
<b>F - La reconduction des conventions Atesat avec les communes éligibles .....</b>	<b>p. 47</b>
<b>G - L'intercommunalité .....</b>	<b>p. 49</b>

# L'Etat et les collectivités territoriales de l'Allier : vers la réforme territoriale

## - A -

### Le contrôle de légalité

Depuis plusieurs années, la dynamique de modernisation du contrôle de légalité a réduit le nombre des actes soumis à l'obligation de transmission au représentant de l'Etat.

La dernière évolution dans ce domaine concerne l'ordonnance du 17 novembre 2009 portant simplification du contrôle de légalité. Prise sur le fondement de la loi du 12 mai 2009 de simplification et de clarification du droit et d'allègement des procédures, celle-ci a ainsi réduit, à compter du 1er janvier 2010, la liste des actes transmissibles.

Elle concerne notamment certains actes de la fonction publique territoriale (délibérations relatives aux taux de promotion pour l'avancement de grade, décisions individuelles relatives à l'avancement de grade, mise à la retraite d'office, révocation des fonctionnaires...), mais aussi de la voirie routière (délibérations relatives aux tarifs des droits de voirie et de stationnement, classement et déclassement...).

Ainsi le nombre d'actes reçus en 2010 est d'environ 31 211 contre 32 540 en 2009, soit une baisse d'environ 4 %.

Le nombre d'observations a en revanche augmenté puisqu'il est passé de 1,28 % à 3,40 %.

## ► ACTES

Elaborée en 2004 au niveau ministériel, l'application ACTES (aide au contrôle de légalité dématérialisé) est opérationnelle dans l'Allier depuis 2007.

Toutefois l'année 2010 a marqué un tournant important de son utilisation par les collectivités grâce à l'association de la préfecture et de l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA).

En effet, l'ATDA, dans la mesure où elle assure à ses adhérents un appui en matière informatique, a proposé d'être « facilitateur » pour les collectivités.

Plusieurs réunions organisées conjointement dans l'ensemble du département ont permis d'assurer avec succès la promotion de l'application en présentant aux élus ou au personnel administratif l'intérêt d'un tel outil. Ainsi, de 8 collectivités qui adhéraient au dispositif 2009 on passe à 53 à la fin 2010.

Au total, ce sont 4 213 actes qui ont été télétransmis l'an dernier contre 3 407 l'année précédente soit + 21 %.

Cela représente environ 13 % des actes transmis et le chiffre paraît encourageant si l'on sait que l'objectif national était de 12 %.

## - B -

### Le contrôle budgétaire

En 2010, a été mis en place le recentrage du contrôle budgétaire en application d'un mandat donné au titre de la révision générale des politiques publiques (RGPP).

Le contrôle budgétaire est effectué sur la base d'un plan stratégique qui définit des priorités.

Les documents budgétaires reçus dans les sous-préfectures et relevant de ce plan font l'objet d'une expertise à la préfecture, mais les sous-préfets d'arrondissement continuent d'adresser aux élus locaux les lettres d'observations, s'il y a lieu, et restent leurs interlocuteurs pour les suites du contrôle comme pour le conseil.

La trésorerie générale est associée à ce contrôle pour des collectivités et EPCI à enjeu financier dans les trois arrondissements, en application d'une convention de partenariat conclue en 2006 et reconduite depuis.



# L'Etat et les collectivités territoriales de l'Allier : vers la réforme territoriale

## - C -

### Les relations financières avec les collectivités territoriales

L'Etat, en 2010 dans le département de l'Allier, a versé au total plus de 355 millions d'euros aux collectivités locales au titre d'une part, des compensations liées aux transferts de compétences, et d'autre part, au titre des dotations tant de fonctionnement que d'investissement (y compris le FCTVA).

Le total de ces crédits, issu de la fiscalité transférée et de dotations a été réparti comme suit :

- département : 47,31 %, dont 15,07 % au titre des compensations de transferts de compétences et 32,24 % pour les dotations et compensations d'exonérations fiscales
- autres collectivités : 52,69 %, dont 0,24 % au titre des compensations de transfert de compétence et 52,45 % pour les dotations et compensations d'exonérations fiscales

#### Dotations et compensations versées par l'Etat aux collectivités locales dans l'Allier en 2010

(avec compensation relais due à la réforme de la taxe professionnelle)

	Département	% du total	Autres collectivités	% du total	TOTAL
Compensation au titre des transferts de compétences	76 163 237	15,07 %	1 216 170	0,24 %	<b>77 379 407</b>
Dotations et compensations d'exonérations fiscales	162 946 452	32,24 %	265 084 762	52,45 %	<b>428 031 214</b>
<b>TOTAL</b>	<b>239 109 689</b>	<b>47,31 %</b>	<b>266 300 932</b>	<b>52,69 %</b>	<b>505 410 621</b>

L'année 2010 s'est caractérisée par deux dispositifs d'envergure :

#### ► la fin de la mise en œuvre du volet FCTVA du plan de relance de l'économie

(FCTVA versé l'année  $n + 1$  au lieu de  $n + 2$  pour les collectivités qui s'étaient engagées à réaliser des dépenses d'investissement à hauteur d'une moyenne de référence calculée sur 5 exercices antérieurs).

18,5 M€ ont été versés à ce titre en 2010, après 12,2 M€ en 2009. Le département a conventionné et a pu bénéficier de cette mesure l'an dernier et percevoir 5,7 M€.

- 221 collectivités sur près de 400 potentielles ont signé en 2009 et 2010 la convention avec l'Etat, soit 55 %, pour s'engager dans le plan de relance de l'économie - volet FCTVA.
- 18,5 millions d'€ de FCTVA ont été spécialement versés dans le cadre du plan de relance de l'économie aux collectivités signataires en 2009 et 2010.
- En 2009 près de 42,6 millions d'€ de FCTVA auront été versés au titre du FCTVA plan de relance de l'économie et FCTVA de droit commun. En 2010, le montant total de la dépense s'élève à 39,6 millions d'€.

# L'Etat et les collectivités territoriales de l'Allier : vers la réforme territoriale

- 212 collectivités sur 221 signataires (95 %) ont atteint ou dépassé l'objectif :
  - . 192 communes sur 199 engagées
  - . 15 syndicats sur 16 engagés

Autres collectivités (Département, SDIS, 2 CCAS et 1 Caisse des Ecoles)

- Une seule commune en 2010 n'a pas pu atteindre le seuil conventionnel. Elle reviendra au système initial du versement du FCTVA en n+2 et ne percevra aucune attribution en 2011.

Ainsi, près de 6,2 millions d'€ de FCTVA (dont 5,75 millions d'€ pour le seul Conseil général de l'Allier) ont été spécialement versés dans le cadre de l'extension de ce dispositif en 2010.

## ► le versement de la compensation-relais au titre de la réforme de la taxe professionnelle

Les dispositions de la loi de finances pour 2010 relatives à la suppression de la taxe professionnelle ont instauré un mécanisme transitoire pour l'exercice 2010. L'Etat a perçu l'an dernier les nouvelles impositions des entreprises en lieu et place des collectivités territoriales et a versé à ces dernières une dotation intitulée « compensation relais » pour compenser la perte de la taxe professionnelle et faciliter la transition vers la perception des nouvelles

impositions par ces collectivités en 2011.

Dans le département de l'Allier, l'Etat a versé les sommes suivantes en 2010, au titre de cette compensation relais :

- montant versé au Département : 64 724 002 €
- montant versé aux communes et EPCI : 80 427 276 €



- D -

## L'appui et le conseil apporté par la DGFIP en matière financière

L'offre de service de la direction générale des finances publiques (DGFIP) s'est diversifiée et renforcée en 2010 au profit des collectivités locales.

Ses services continuent naturellement à accompagner les collectivités dans leurs projets en réalisant pour leur compte des analyses financières, en proposant la mise en place de moyens modernes de paiement des recettes locales, en promouvant la dématérialisation des documents budgétaires et des pièces justificatives de la dépense.

Mais 2010 a surtout été marquée par les conséquences de la suppression de la taxe professionnelle. Son remplacement par de nouveaux impôts et la redistribution des impôts entre les différentes strates de collectivités a commencé à se mettre en place et trouvera sa pleine application en 2011. Les services de la DGFIP jouent leur rôle de conseil en animant des sessions d'information à destination des élus et en réunissant régulièrement le comité local fiscal et financier.

2010 a aussi été l'année du vote de la loi sur la réforme des collectivités locales. Elle doit se traduire, essentiellement au cours de l'année 2011, par la mise en place du schéma départemental de la coopération intercommunale auquel les services de la DGFIP apportent leur concours en réalisant des simulations concernant les conséquences financières des éventuels changements de périmètre des structures de coopération intercommunale.

- E -

## Le transfert du parc

La loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a permis le transfert au Département des moyens de la direction départementale de l'équipement consacrés à la gestion, à l'entretien et à l'exploitation des routes départementales, à l'exception des moyens du parc départemental.

# L'Etat et les collectivités territoriales de l'Allier : vers la réforme territoriale

En effet, l'article 104 de la loi instituait un délai de trois ans pour que le Gouvernement dépose devant le Parlement un rapport sur le fonctionnement et l'évolution des parcs, afin notamment d'examiner les conséquences d'un transfert au regard du statut spécifique des ouvriers des parcs et ateliers (OPA) composant majoritairement le parc.

Ce rapport confié à M. Jean Courtial, maître des requêtes au Conseil d'Etat, et remis en février 2006, proposait notamment une démarche innovante consistant à n'engager la rédaction de la loi qu'après avoir établi au niveau de chaque département, un document d'orientations stratégiques (DOS) du parc correspondant aux besoins et objectifs respectifs du Département et de l'Etat, document validé en juillet 2007 dans l'Allier.

La mise en œuvre de la loi n° 2009-1291 du 26 octobre 2009 relative au transfert aux Départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers avait donc été préparée depuis 2007. L'élaboration de la convention de transfert signée le 29 juin 2010 n'a pas posé de grosses difficultés, bien que pour l'Allier il ne s'agissait pas seulement d'un transfert simple, mais d'un partage avec la DIR Centre Est.

Le transfert a été préparé par un comité technique composé des services de l'Etat (DDT et DIRCE) et du Département (DED et DRH), un groupe contact associant les représentants du personnel, et

un groupe de pilotage interne au Conseil général. Ce dispositif a été complété par plusieurs rencontres entre l'exécutif départemental et le personnel du parc ou ses représentants.

Le périmètre du transfert reste celui affiché par le DOS avec une légère réduction conforme à l'évolution des effectifs, soit 51 OPA correspondant à la part d'activité pour le compte du Département, mais aussi pour le compte des communes.

Le Conseil général a repris, conformément au DOS, les annexes du parc de Montluçon et de Cusset dans leur totalité, et à Moulins le magasin, le laboratoire, la quasi totalité de l'exploitation et 60 % de l'atelier. La DIRCE a ainsi pu constituer un atelier viable avec les 40 % restant.

La collectivité départementale a également accepté le principe de la mise en place d'une période transitoire post-transfert pendant laquelle le parc continue de fournir à l'Etat des prestations prévues par la loi : prestations d'atelier et de viabilité hivernale pour la DIR Centre Est en l'attente de la mise en service du centre de Toulon/Allier, prestations liées à la viabilité hivernale pour la DIR Centre Ouest.

Trois autres conventions permettent :

- le maintien du point de départ de l'examen des permis de conduire dans les locaux de l'annexe du parc de Montluçon

- l'utilisation des locaux par la DREAL pour le contrôle technique de véhicules
- la mise à disposition sans limitation de durée des OPA en application de l'article 10 de la loi du 26 octobre 2009

En conclusion, le transfert du parc, effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, vient parachever le transfert des moyens de l'Etat utilisés pour la voirie départementale, tout en préservant pour la DIR Centre Est des moyens pour l'entretien de sa flotte locale de véhicules et d'engins.

- F -

## La reconduction des conventions Atesat avec les communes éligibles

L'ATESAT est définie par le décret du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements. Les missions correspondantes comprennent une mission de base et une ou des missions complémentaires que peut retenir la collectivité :

### ► Mission de base

- une assistance à la gestion de la voirie et de la circulation : arrêts de circulation, exploitation de la route, coordination des travaux, gestion des autorisations de voirie, plans d'alignement, procédures de classement/déclassement de voies.

# L'Etat et les collectivités territoriales de l'Allier : vers la réforme territoriale

- une assistance pour l'entretien et la réparation de voies : programmation des travaux, conduite des études, passation des marchés de travaux, direction des contrats de travaux.
- une assistance à la conduite des études relatives à l'entretien des ouvrages d'art.
- une assistance à la définition des compétences routières à transférer à un groupement de communes.
- un conseil sur la faisabilité d'un projet et sur les procédures et démarches à suivre pour le réaliser.

Pour les groupements de communes, la mission de base comprend également :

- une assistance à la mise en place d'un service technique.
  - un conseil pour l'établissement de diagnostics sur l'aménagement du territoire.
  - une assistance pour l'élaboration de politiques d'intervention en matière d'habitat.
- **Les missions complémentaires éventuelles**
- une assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière.
  - la gestion du tableau de classement de la voirie.

- une assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie.
- l'étude et la direction des travaux de modernisation de la voirie (voies existantes) dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 € HT et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 € HT sur l'année.

Ces missions et les modalités de mise en œuvre sont formalisées dans une convention conclue pour une période de trois ans. Mais la liste des collectivités éligibles à l'ATESAT est mise à jour annuellement par arrêté préfectoral au vu de leur potentiel fiscal et de leur population.

Les groupements de communes de moins de 15 000 habitants sont éligibles si leur potentiel fiscal est inférieur à 1 000 000 €. Aucune des 11 communautés de communes éligibles n'a souscrit de convention.

## ► Les critères d'éligibilité pour les communes

Les 296 conventions ATESAT conclues en 2007 pour une période de trois ans, correspondant à l'ensemble des communes éligibles, ont été renouvelées pour une nouvelle période 2010-2012.

### Evolution des missions complémentaires entre la période 2007-2009 et la période 2010-2012

Mission	Nombre de communes	
	2007-2009	2010-2012
Assistance à l'établissement d'un diagnostic de sécurité routière	153	229
Gestion du tableau de classement de la voirie	167	233
Assistance à l'élaboration de programmes d'investissement de la voirie	162	214
Etude et direction des travaux de modernisation de la voirie (voies existantes) dont le coût unitaire prévisionnel n'excède pas 30 000 € HT et dont le montant cumulé n'excède pas 90 000 € HT sur l'année	215	207

Une vingtaine d'agents environ (équivalents temps-plein) répondent aux engagements pris par l'Etat dans le cadre des conventions ATESAT, agents principalement affectés au sein des délégations territoriales, au plus près des collectivités locales bénéficiant de ces conseils.



## - G - L'intercommunalité

L'activité du pôle d'appui à l'intercommunalité et à la décentralisation a été marquée, entre autres travaux, par :

### ► *des modifications statutaires à enjeu :*

- une transformation du SIEGA en syndicat départemental d'énergies 03, et adhésion de la ville de Cusset et de 4 communautés de communes (Pays d'Huriel, région de Montmarault, Varennes-Forterre et Val de Besbre - Sologne bourbonnaise)
- des prises de la compétence « étude de maisons de santé » (communauté de communes Val de Besbre - Sologne bourbonnaise et Pays Saint-Pourcinois)

### ► *l'engagement de la réflexion pour préparer le projet de schéma départemental de coopération intercommunale*

Afin de laisser suffisamment de temps à la concertation, le préfet a souhaité qu'une réflexion soit entreprise le plus tôt possible avant la publication de la loi de réforme des collectivités territoriales (loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010), au regard des informations alors disponibles sur le projet de loi.

Une première réunion de la commission départementale de la coopération intercommunale a été organisée à la préfecture, le 8 novembre 2010, et a permis de présenter à la commission des hypothèses de travail concernant la rationalisation de la carte des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, ainsi que de la carte des syndicats intercommunaux et syndicats mixtes, le coeur du travail étant réservé à l'année 2011.

